

MEILLEURE SANTE
POUR 5c PAR JOUR !
Buvez **Gurd's**
EAU Vée de Vée

Le Canada

Gurd's
EAU Vée de Vée
Une Eau de Santé Naturelle

VOL XXXV — No 50 Temps probable: beau et frais (v. détails p. 3) MONTREAL, MERCREDI 2 JUIN 1937 Minimum, hier: 66 — Maximum, hier: 84. PRIX: DEUX SOUS

La grève éclate de nouveau, plus grande à Sorel

Les ouvriers syndiqués de la métallurgie, après avoir travaillé une journée, quittent de nouveau les usines. — Les Chantiers Manseau sont maintenant déserts

Versions des patrons et des ouvriers

Sorel, 1er. (Spécial au Canada). — Les ouvriers de la métallurgie de Sorel ont de nouveau déclaré la grève mardi matin en dépit d'une entente signée samedi dernier avec leurs employeurs, entente qui réglait définitivement la grève qui durait depuis vingt-sept jours. Le différend est beaucoup plus grave aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, car il s'est étendu aux Chantiers Manseau, lesquels n'avaient pas été affectés jusqu'ici.

Afin d'éviter de nouveaux troubles, semblables à ceux qui se sont produits la semaine dernière et qui ont causé pour environ vingt mille dollars de dommages à la propriété, le secrétaire de la ville de Sorel, M. Cartier, a adressé hier au procureur général de la province et au ministre du Travail une communication dans laquelle il demande la protection du gouvernement provincial. La lettre du gouvernement a été adressée à son Excellence Mgr F.-Z. Descelles, évêque de Saint-Hyacinthe.

La situation est très tendue chez les grévistes dont la majorité appartient aux Syndicats catholiques. Tous réclament l'« atelier fermé » et affirment qu'ils ne retourneront au travail que lorsqu'ils auront obtenu ce point.

La nouvelle grève paralyse les principales industries de Sorel, c'est-à-dire les sociétés suivantes: «Sorel Steel Foundries», «Les Ateliers mécaniques de Sorel, Limitée», «La Fonderie de Sorel» et les «Chantiers Manseau, Limitée».

Versions des patrons

M. Ludger Simard nous a fait comme suit la relation des événements qui se sont succédés depuis lundi matin:

«L'ouverture des usines, lundi matin, le 31 mai, chaque employé, syndiqué ou non, reprenait la position qu'il occupait lors de la déclaration de la grève, conformément à l'entente.

«A 8 heures, mardi matin, un groupe d'environ cent cinquante hommes se tenaient à l'entrée de la rue qui conduit à l'atelier et décidèrent entre eux de ne laisser entrer aucun employé non-syndiqué qui avait travaillé la veille, à moins qu'il n'aille à la messe paroissiale se joindre à l'union des syndicats catholiques.

«Alors, les deux directeurs des compagnies intéressées demandèrent à voir le président des ouvriers syndiqués, et ces derniers répondirent qu'ils devraient transiger non pas avec le président mais avec eux-mêmes. Le travail ne pouvant recommencer dans ces conditions, les deux directeurs se virent dans l'obligation de réprimer les usines.

«Quelques minutes après, la nouvelle était répandue dans les Chantiers Manseau et cent cinquante hommes y quittèrent leur travail.

«A 1 heure de l'après-midi, une centaine de syndiqués envahirent les Chantiers Manseau et obligèrent les travailleurs qui étaient sur la propriété à en sortir.



Plusieurs évêques, outre Son Eminence le cardinal Villeneuve, assistaient hier aux imposantes cérémonies du cinquantenaire de la grotte de Notre-Dame-de-Lourdes de Rigaud. On remarque ici, à la table d'honneur du dîner servi au collège Bourget de Rigaud après la grand-messe d'hier matin, de gauche à droite: Mgr Olivier Maurault, p.s., recteur de l'Université de Montréal; Mgr Conrad Chaumont, directeur de l'Action catholique dans le diocèse de Montréal; S. E. Mgr F.-Z. Descelles, évêque de Saint-Hyacinthe; S. E. Mgr Peter Monahan, évêque de Regina; le R. P. Wilfrid Senécal, c.s.v., supérieur du collège Bourget; S. E. Mgr Joseph-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield; S. E. Mgr Guillaume Forbes, évêque d'Ottawa; S. E. Mgr Félix Couturier, évêque d'Alexandria et S. E. Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski. Mgr Courchesne célébra la grand-messe et NN. SS. Couturier et Monahan prononcèrent, au cours de cette cérémonie, le premier un serment en français et le second une allocution en anglais. (Photo CANADA)

Les libéraux ont l'avantage dans près de vingt comtés

La première élection concédée a été celle du premier ministre, l'honorable T.-D. Pattullo

A 3 h. ce matin

Vancouver, 1er. (P.C.) — Le parti libéral, mené par M. T. D. Pattullo, premier ministre de la Colombie-Britannique, prenait de plus en plus de l'avant, tard ce soir, à mesure que les résultats de l'élection générale qui eut lieu aujourd'hui dans cette province de la côte du Pacifique, furent connus.

La victoire de quatre des candidats du parti est concédée, à l'heure où nous écrivons ces lignes.

M. Pattullo lui-même a été le premier à être assuré de garder son siège dans la 19e législature de la province. Son comté de Prince-Rupert qui l'élit à chaque élection depuis 1916, lui est resté fidèle en lui donnant une majorité de 1,082.

L'hon. Mitchell MacPherson, ministre des Travaux Publics dans le dernier gouvernement, est aussi assuré de sa victoire dans son comté de Cranbrook. M. MacPherson, garagiste et entrepreneur de pompes funèbres, l'emporte sur M. Samuel Shearer, un C.C.F. Les candidats C.C.F. sont en avant dans cinq comtés et les conservateurs dans trois autres.

L'hon. Wellesley Gray, ministre des Terres, est victorieux dans la constitution urbaine de New-Westminster où il fut d'abord onze fois maire et six fois échevin.

Le Révérend Edwin Baker, ministre de l'Eglise anglicane, le seul candidat communiste dans la province, a été défait par M. Gray dans New-Westminster. Tim Buck, leader du parti communiste fédéral, est venu appuyer le révérend Baker, et le révérend Baker est arrivé quatrième dans une lutte à quatre.

Le prébiscite entrepris aujourd'hui en même temps que l'élection pour sonder le sentiment populaire sur le projet de l'assurance obligatoire pour assurer à la population un service d'hygiène d'état, n'a pas donné de résultat assez décisif, ce soir. On ne saurait dire si la population en veut ou non.

M. Thomas Uphill, travailleur, qui

Tout danger immédiat de guerre est écarté en Europe

La situation internationale s'apaise peu à peu, en dépit de nouveaux incidents. — L'Italie ordonne à ses navires de guerre d'arrêter les cargos russes qui vont ravitailler les loyalistes

Appel de Londres à Berlin

(Presse Associée)

Les hommes d'Etat et les diplomates qui s'emploient à chercher une solution à la crise que traverse l'Europe, en ce moment, se sont heurtés hier à de nouvelles difficultés, moins graves toutefois que celles des jours précédents. Des signes réconfortants indiquent maintenant que le malaise que soulevèrent les derniers incidents du conflit espagnol s'apaise peu à peu, en dépit de la mauvaise volonté de certaines nations.

La Grande-Bretagne, après avoir joué durant la crise un rôle de premier plan, a autorisé son ambassadeur à Berlin, sir Neville Henderson, à assurer à l'Allemagne qu'elle ne trouvait pas d'alliée plus fidèle et plus utile que l'Angleterre, si elle consentait à cesser de menacer l'Europe de la guerre.

Voici comment peut se résumer la situation tendue créée par les bombardements du Deutschland et d'Almeria:

Rome. — Les navires italiens, qui ne font plus partie de la flotte internationale, chargée par le comité de non-intervention de faire la police des eaux d'Espagne, ont reçu l'ordre d'arrêter en haute mer les cargos russes et l'autorité britannique.

La paix dans le Waziristan

Province de Bannu (Indes anglaises), 1er. (P.C.-Reuter). — Les tribus Tori Khel, principal appui du fakir d'Ipi, chef de tribu du Waziristan, contre qui le gouvernement vient de lancer une expédition punitive, auraient demandé à faire leur paix avec l'autorité britannique.

La ville de Rabaul en état d'alerte

Canberra, Australie, 1er (P.C.) — Des dépêches reçues par le gouvernement australien disent que le brigadier-général Ramsay McNicoll, administrateur de la Nouvelle-Guinée, a déclaré l'état d'alerte à Rabaul. Deux éruptions volcaniques ont laissé sans abri les 5,000 habitants de cette île.

L'Union Nationale n'est pas en mesure de risquer une ou plusieurs élections complémentaires. Les rumeurs persistent

Plusieurs commissions attendent

Si l'on ajoutait foi à toutes les rumeurs qui circulent à l'heure actuelle au sujet des nominations qui doivent littéralement pleuvoir sur les députés ministériels, il faudrait prédire au moins sept élections complémentaires d'ici quatre mois, selon les dispositions de la nouvelle loi électorale.

Tous les jours, depuis la prorogation, on ajoute comme candidat à un poste quelconque dans l'administration provinciale, tel ministre et tel député. Et la rumeur se complait ainsi à désigner dans la députation unioniste n'importe qui sans considération de compétence.

L'invasibilité même de la plupart de ces bruits est évidente pour ceux qui savent que le gouvernement n'est pas spécialement prêt à faire des élections après l'avoir échappé belle dans la Beauce, le 17 mars dernier. Et depuis l'élection forcée de la Beauce, les événements se sont précipités sur un rythme dangereux pour la solidité voire la solidarité ministérielle.

Voudrait-on «ouvrir» un ou plusieurs comtés aujourd'hui, les risques seraient trop grands, particulièrement dans la région de Montréal où la popularité de M. Duplessis semble avoir subi une éclipse des plus manifestes.

Au dire même de certains organisateurs huppés du gouvernement, le parti d'Union Nationale reculerait devant une éventualité comme celle que présente toute élection.

Dans ces circonstances, il n'est donc pas probable que l'hon. F.-J. Leclerc, ministre de la Voirie, devienne président de la nouvelle régie provinciale de l'électricité, comme le veut une rumeur persistante qui survit aux dénégations du ministre lui-même. On ne saurait non plus attacher trop d'importance à la sup-

"Il faut opposer la Cité de Dieu à la Cité du mal"

Parole de S. E. le cardinal Villeneuve aux grandes manifestations de Rigaud

A la grotte de la montagne

Plus de 5,000 personnes aux cérémonies en l'honneur de N.-Dame-de-Lourdes

Les Anciens de Bourget

Rigaud, 1er. (De l'envoyé spécial du Canada). — Le village de Rigaud vient d'être le théâtre d'imposantes cérémonies religieuses auxquelles a participé une fervente et nombreuse population, à l'occasion du cinquantenaire de fondation de la grotte de Lourdes, qui s'élève sur la colline, à quelque cent pas du collège Bourget. Son Eminence le cardinal Rodrigue Villeneuve rehaussait de sa présence hier matin, ces belles manifestations de piété envers la Vierge de Lourdes. Ces cérémonies, qui se sont déroulées de lundi soir sans interruption jusqu'à hier midi, coïncidaient avec la réunion annuelle des anciens de Bourget, laquelle avait attiré au-delà, dit-on de cinq cents anciens élèves de toutes les parties de la province de Québec, de l'Ontario et des Etats-Unis, auxquels se joignaient les laïcs, mille pèlerins qui gravirent hier matin en procession la colline jusqu'à la grotte.

La même population rendit un hommage ému à Notre-Dame-de-Lourdes la veille pendant toute la nuit, tandis que, par permission de S. E. le cardinal Villeneuve se disaient successivement des messes au sanctuaire de la montagne.

Le cardinal Villeneuve

Au cours de l'imposante cérémonie d'hier matin, Son Eminence le cardinal Villeneuve, qu'une indisposition avait malheureusement empêché d'assister au début des fêtes, prononça une allocution par laquelle il exprima tout le vif plaisir qu'il éprouvait, pour des raisons personnelles et pour d'autres à voir un hommage aussi spontané rendu par les fidèles de la Vierge-Marie. Il félicita Son Excellence Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, d'avoir dans son diocèse un tel sanctuaire.

(Suite page sept)

Rupture entre Berlin et le Vatican

Le gouvernement allemand se donne pour prétexte le discours du cardinal Mundelein

Note explicite

Berlin, 1er. (P.C.-Havas). — Mgr Cesare Orsenico, nonce du pape à Berlin, se prépare ce soir à quitter la capitale allemande après avoir appris que le gouvernement nazi avait virtuellement rompu toutes relations diplomatiques avec le Vatican.

On apprend aussi ici que le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, Mgr Clement van Galen, évêque de Münster, et Mgr Konrad von Preysing, évêque de Berlin, projettent de se rendre aussi au Vatican pour y discuter avec Pie XI lui-même de la situation faite par le Troisième Reich à l'Eglise catholique d'Allemagne.

Berlin, 1er. (P.A.). — Parce que le Vatican s'est refusé à intervenir dans le différend qu'a soulevé le cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, en qualifiant Hitler de «vulgaire tapissier autrichien», l'Allemagne a posé aujourd'hui un acte que l'on interprète partout comme le signe avant-coureur de la rupture complète des relations existant entre Berlin et le Saint-Siège. Le Vatican a déclaré au sujet de cette affaire que le cardinal Mundelein, prince de l'Eglise, avait le droit de penser comme il l'entendait et d'exprimer ensuite ses opinions sans être obligé auparavant de demander avis au Saint-Siège. Voici la note que le gouvernement hitlérien a fait tenir à ce sujet au Vatican: «Le Saint-Siège doit comprendre que son attitude incompréhensible au sujet de cet incident empêche et empêchera aussi longtemps qu'elle se maintiendra telle, toutes relations normales entre le gouvernement allemand et la Curie romaine.

L'ambassadeur allemand près le Saint-Siège, Diego von Bergen, quitta



On voit ici, photographiés sur le perron du presbytère de Rigaud quelques minutes avant leur départ pour le sanctuaire de la montagne. Son Eminence le cardinal Villeneuve et le R. P. Wilfrid Senécal. Le distingué prêtre canadien a présidé hier matin et hier midi aux splendides cérémonies du cinquantenaire de la fondation de la grotte de Notre-Dame-de-Lourdes de Rigaud. (Photo CANADA)

Si Berlin veut la paix il aura Londres pour allié

Appel de l'ambassadeur anglais en Allemagne au gouvernement hitlérien

Sir Neville Henderson

Berlin, 1er. (P.A.). — La Grande-Bretagne a assuré ce soir à l'Allemagne, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Berlin, que si cette dernière consentait à rester en paix avec l'Europe elle découvrirait vite qu'elle n'a pas d'allié plus sincère et plus utile que l'Angleterre.

Sir Neville Henderson, le nouvel envoyé de Londres auprès du gouvernement nazi, a assuré, en effet, à plusieurs membres de la société berlinoise, qu'il recevait chez lui, que les Allemands se trompaient grossièrement s'ils croyaient que la Grande-Bretagne faisait l'impossible pour dresser des obstacles à leur pays.

Discutant des conceptions fausses que les peuples se font les uns des autres lorsqu'ils ne se connaissent pas suffisamment, il précisa qu'en Angleterre trop de gens ont une idée fautive de ce qu'est en réalité le nazisme. «S'ils savaient à quoi s'en tenir à son sujet, poursuivait-il, que de jugements ils tempéreraient et je crois même qu'ils lui parleraient avec respect de la dictature, ils seraient tentés d'admirer la grande expérience sociale que votre gouvernement est à poursuivre. J'ajouterais même qu'ils trouveraient d'excellentes leçons chez vous où, pourtant l'on est persuadé que la Grande-Bretagne est un pays dont il faut se méfier toujours. Je ne puis vous assurer que mon pays ne tente pas de vous heurter, qu'il n'y songe même pas. Nous comprenons que l'Allemagne a un grand rôle à jouer dans le monde. Nous savons aussi qu'elle a grandement besoin de matières brutes que nous serions prêts à lui fournir, si elle était un peu moins belliqueuse. Il m'est aussi permis de vous dire que la Grande-Bretagne ne désire rien tant que la paix, la paix en Europe et la paix dans le monde qui a assez souffert de la grande guerre. Que l'Allemagne nous prouve qu'elle veut elle aussi cette paix, qu'elle nous démontre qu'elle veut elle aussi aider au développement de l'Europe dans la paix, et alors elle trouvera dans la Grande-Bretagne une alliée qui lui sera fidèle en même temps qu'utile.

L'état de M. Borden

Ottawa, 1er. (P.C.). — Les médecins de Sir Robert Borden assurent que leur patient prend beaucoup de mieux. Celui qui fut le premier ministre du Canada pendant la guerre fait une crise cardiaque.

Aberhart lance un défi au fameux major Douglas

Il l'invite à venir tenter de faire mieux que lui dans la province d'Alberta

Mise au point

Edmonton, 1er. (P.C.). — Répondant au major C. H. Douglas qui dans un livre qu'il vient de publier à Londres sous le titre de «The Alberta Experiment» prétend que la faillite du Crédit social en Alberta est due au fait que ceux qui voudraient l'y implanter n'y connaissent rien du tout, le premier ministre Aberhart a défié Douglas de venir tenter de faire mieux que lui.

«Je ne puis oublier, a-t-il dit, que par deux fois nous avons invité le major Douglas à venir présider lui-même aux destinées de son mouvement dans notre province et que par deux fois il a catégoriquement refusé de se dérouter. J'espère que maintenant, il verra à nous tirer du mauvais pas dans lequel sa doctrine nous a placés et je l'assure que je serai le dernier homme au monde à le critiquer s'il réussit. Je tiens aussi à signaler, pour employer les propres expressions du major Douglas, que ses critiques, dans les moments pénibles que nous traversons, prouvent que lui aussi ne s'y connaît pas beaucoup en politique et en diplomatie.

Dans son livre, Douglas n'y va pas de main morte à l'endroit de son disciple canadien. «Toutes les fautes de stratégie que l'on puisse commettre, ont été commises en Alberta, dit-il en effet, en poursuivant que le gouvernement de l'Alberta est injustifiable d'avoir saboté la belle oeuvre qu'on lui avait confiée.

(Suite page sept)

AU CONCOURS DE LA CHANSON FRANÇAISE AU PARC LAFONTAINE



Une foule d'environ 2,500 personnes avait envahi, hier soir, le parc Lafontaine, pour assister au concours de la chanson française, organisé chaque année par la section Côme-Cherrier de la Société de Saint-Jean-Baptiste, pour toutes les écoles de Montréal. Onze chanteurs d'enfants ont pris part au concours, qui fut radiodiffusé de 7 h. 45 à 8 h. 30, par le poste de Radio-État. Les juges du concours, MM. Benoit Verdick, Eugène Lapierre et le Dr Edgar Benoit, ont fait décerner les prix, quatre drapeaux, aux chanteurs suivants: Saint-Stanislas, Olier, Saint-Barthélemy et Meilleur. (Photo CANADA)

Tout danger immédiat de guerre est écarté en Europe

(Suite de la page 1)

Le danger international de non-intervention ne dépend plus que de la décision que prendra cet organisme d'usage ou de ne pas user de la force pour empêcher toute intervention étrangère en Espagne. La Grande-Bretagne, imitant en cela Rome et Berlin, a elle aussi protesté auprès du gouvernement espagnol contre le fait que le destroyer britannique "Hardy" fut l'objet d'une attaque aérienne, alors qu'il se trouvait au large de l'île Majorque. Des avions loyalistes l'avaient pris pour cible.

A Londres la police a dû disperser plus de deux mille manifestants, venus protester, à l'ambassade allemande, contre le bombardement d'Almeria.

Berlin.—Le conflit qui divise le Vatican et le gouvernement hitlérien, depuis l'allocution du cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, a élargi les mesures qu'Hitler entend prendre pour régler la crise espagnole. Un croiseur allemand a reçu l'ordre de se diriger à toute vapeur vers les côtes d'Espagne. D'autres unités de l'escadre allemande le suivraient bientôt. L'ambassadeur anglais à Berlin a invité l'Allemagne à rester en paix avec le reste de l'Europe.

Valence.—Le gouvernement espagnol a préparé la note de protestation qu'il entend adresser au comité de non-intervention, au sujet du bombardement d'Almeria par cinq navires de guerre allemands. Il accusera l'Allemagne et l'Italie d'envahir son territoire.

Washington.—Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Cordell Hull a prié les ambassadeurs allemand et espagnol de faire savoir à leur gouvernement respectif que le gouvernement américain espère que la paix ne sera pas troublée en Europe.

Madrid.—Reprenant de nouveau l'offensive au nord-ouest de Madrid, les troupes loyalistes ont bombardé aujourd'hui la petite ville de Segovia, où les insurgés sont fortement installés, dans le but évident de détourner l'attention de Franco de Bilbao dont la situation est de plus en plus embarrassante.

Perpignan.—La police française a procédé à l'arrestation d'un Italien qu'elle accuse d'avoir voulu dynamiter le tunnel international qui relie Portbou, Espagne, à Cerbère, France.

Manifestation anti-hitlérienne à l'ambassade allemande de Londres

Londres, 1er (P.A.).—Tard ce soir la police londonienne a dû disperser une foule de plus de deux mille personnes qui, rassemblées autour de l'immeuble occupé par l'ambassade allemande, y protesta énergiquement contre le bombardement d'Almeria par des navires de guerre hitlériens. Des manifestants groupés sous les fenêtres mêmes de la maison de Joachim von Ribbentrop ne se gênaient pas pour crier aux agents et aux policiers qui se commencent de bagarrer avait attirés: "Arrêtez donc la guerre qu'Hitler poursuit en Espagne contre les enfants".

Cette foule qui s'était d'abord réunie à Hyde Park où des orateurs communistes l'avaient endoctrinée, durant plus d'une heure, forma ensuite un défilé serré pour se rendre chez von Ribbentrop. La police eut du mal à persuader les manifestants de regagner leur demeure, bien qu'elle s'attendait à une démonstration de ce genre après la réunion de Hyde Park. Cinq des manifestants remirent à un attaché de l'ambassade qui sortit de l'édifice pour les recevoir une note dans laquelle ils protestaient contre les représailles d'Almeria.

De nombreux agents sont demeurés toute la nuit à proximité de l'ambassade afin d'éviter qu'une scène aussi disgracieuse que celle de la soirée puisse se répéter.

MOTS CROISES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

1- Chien qui prend les rats. — Récipient.

2- Donner le poli à un métal.

3- Mot prononcé. — Dire qu'une chose n'existe pas.

4- Se dit de toute courbe fermée et allongée. — Recueil de bons mots.

5- Monnaie italienne. — Fer de prisonnier. — Saint.

6- Espace de terre entouré d'eau. Prendre le bien d'autrui.

7- Note de la gamme. — Détailler.

8- Pl. de France. — Vite.

9- Ligne dont le premier mot est renversé. — Cabane de nègre.

10- Dans l'Inde, escalier descendant au Gange. — Instrument pour pratiquer des trous.

11- Chevilles plates, qui se met au bout de l'essieu. — Cesser d'avoir une chose qu'on possédait.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

1 DUPA 2 UTOPIE 3 ELAMITE 4 LOS 5 PELER 6 TANT 7 OMAN 8 BRUNIE 9 TAN 10 MAI 11 TER 12 CARSO 13 SIERRA 14 EROS 15 LEGATO 16 RARES 17 EPEE 18 AGONIES 19 ILI 20 CENE 21 TUNNEL

1- Dieu des vents. — De Vées.

2- Chemin bordé de maisons. — Nom vulgaire des serpents venimeux.

3- Genre d'insectes hémiptères. — Symb. chim. de fer.

4- Liqueur que l'on tire du raisin. — Beignet soufflé. — Instrument à vent.

5- Embarras. — Fait d'arriver trop tard.

6- V. d'Autriche. — Opérer le rognage de.

7- Liste des fautes d'impression. — Grèce.

L'Italie s'arroge le droit d'empêcher les Russes de ravitailler les loyalistes

Rome, 1er (P.A.).—Les navires de guerre italiens ont reçu l'ordre ce soir d'arrêter en haute mer tous les cargos russes, transportant des vivres et des munitions à l'intention du gouvernement de Valence. Il est entendu aussi que ces mêmes navires n'hésiteront pas à venger dans le sang la moindre tentative que l'on fera pour les attaquer. Un journal semi-officiel a même suggéré au gouvernement de dépecher en Espagne des soldats et des marins qui y puniront les loyalistes, coupables d'avoir tué six officiers italiens en bombardant le navire de guerre Barletta, à Palma, mercredi dernier.

Devant la gravité que prend d'heure en heure le problème, Mussolini qui se reposait à la campagne, est monté dans son avion personnel pour venir à Rome en toute vitesse. Il y dirigera lui-même les délibérations de ses ministres.

Il est possible aussi que l'Allemagne imite l'Italie en ce qui regarde la mesure qu'elle vient d'adopter au sujet des cargos russes. L'arrivée à Rome du général Werner von Blomberg, ministre allemand de la Guerre, qui doit rencontrer les ministres italiens demain, est un fait dont la portée n'échappe à personne.

Une flotte internationale imposante est aux aguets autour de l'Espagne

Londres, 1er (P.A.).—Une flotte internationale, probablement la plus puissante jamais rassemblée, est aux aguets en haute mer autour de l'Espagne, aux prises avec la guerre civile, pendant que toutes les chancelleries européennes s'efforcent d'apaiser le malaise qu'ont soulevé les bombardements d'Almeria. Quel est au juste le nombre de navires de guerre qui surveillent les eaux d'Espagne? On le garde secret, mais il ne fait de doute pour personne qu'il est formidable. Des chercheurs ont tenté de le préciser. Il est connu que la Grande-Bretagne a placé treize de ses vaisseaux entre Gibraltar et la frontière française; qu'elle en a sept autres dans le golfe de Gascogne. Le reste de sa flotte se trouve à Malte, au canal de Suez et au golfe d'Aden.

A Berlin, le gouvernement est d'une réticence à toute épreuve sur le nombre des navires qu'il a dirigés sur l'Espagne. Plusieurs d'entre eux ont quitté hier la base navale de Kiel. On prétend qu'ils vont se livrer à des manœuvres dans la mer Baltique.

Les escadres françaises de la Méditerranée et de l'Atlantique ont elles aussi aujourd'hui laissé leurs ports d'attaches. On assure qu'elles vont participer à des manœuvres dans la Méditerranée; qu'elles iront ensuite au nord des possessions françaises d'Afrique et qu'elles reviendront bientôt à Toulon.

Quant à l'Italie, elle a un croiseur et plusieurs destroyers dans le golfe de Gascogne et un nombre imposant de croiseurs et de sous-marins dans les environs de l'île de Sardaigne.

Ces mouvements des flottes de toutes les puissances ne sont pas sans inquiéter les observateurs.

Le journal du Dr Joseph Goebbels assure qu'il n'y aura pas de guerre

Berlin, 1er. (P. C. Havas).—Le croiseur allemand Leipzig se dirige à toute vapeur vers les côtes d'Espagne. Il est le premier de la flotte hitlérienne à le faire, bien que depuis le bombardement du Deutschland, toutes les unités de l'escadre allemande soient sous vapeur et attendent des instructions qui ne viennent pas. On s'attend cependant à ce que d'autres navires allemands prennent résolument la direction du sud dans quelques jours.

Entretiens la presse allemande, toute au service du ministère de la Propagande, ne cesse d'imputer la mort des vingt-six marins du Deutschland au comité de non-intervention qui avait obtenu le concours de l'Allemagne pour mener à bonne fin l'oeuvre qu'il avait entreprise. Dans les milieux semi-officiels, on affirme aussi qu'il est faux que le Deutschland n'ait pas le droit de se trouver à Ibiza, comme la France et le gouvernement de la Valence l'ont prétendu.

Le chancelier Hitler a ordonné au commandant du Deutschland de ramener en Allemagne les cadavres des marins tués par des avions ennemis.

M. Cordell Hull rencontre à Washington les ambassadeurs allemand et espagnol

Washington, 1er (P.A.).—Pour la première fois aujourd'hui le gouvernement des Etats-Unis est intervenu dans le différend qui divise l'Allemagne et l'Espagne loyaliste depuis les bombardements du "Deutschland" et d'Almeria. M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, a, en effet, rencontré les ambassadeurs allemand et espagnol et il leur a déclaré que son gouvernement espérait que ces deux incidents se régleraient paisiblement.

Dans une entrevue qu'il eut avec Hans Dieckhoff, ambassadeur du troisième Reich à Washington, M. Hull précisa que les Etats-Unis avaient confiance que l'Allemagne s'emploierait à préserver la paix du monde. Il souligna en même temps que son pays avait toujours eu comme idéal de maintenir la paix partout et qu'il continuerait, pour ce qui est de la guerre espagnole, à s'y intéresser de loin sans chercher à l'empêcher de suivre son cours normal.

Il fit une déclaration identique chez l'ambassadeur espagnol.

M. Hull annonça aussi que l'ambassade des Etats-Unis à Valence resterait dans cette ville en dépit des bombardements aériens que Franco lui a fait subir, et qu'il avait pris cette décision sur la recommandation même de l'ambassadeur américain qui ne voit aucun danger à séjourner plus longtemps à Valence.

De nouvelles précisions sur le bombardement du port d'Almeria

Almeria, 1er (P.A.).—Des manœuvres continuent à rechercher dans les ruines qu'on laisse derrière eux les cinq navires de guerre allemands, venus bombarder hier le port loyaliste d'Almeria, les cadavres qu'ils y trouvent. Jusqu'ici, ils en ont déterré trente, et le gouvernement de Valence a annoncé que plus de cent-cinquante personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants, avaient été blessés par les obus allemands. On apprend en plus que presque tous les édifices de la ville ont été endommagés par le bombardement et qu'au moins cinquante d'entre eux ont été complètement démolis.

Gabriel Moron, gouverneur d'Almeria, a encore précisé que plus de deux cents obus avaient été lancés par les navires allemands sur la ville, irritant une population sans défense. Il possède aussi les noms des navires qui participèrent à cette tuerie. Ce sont l'"Admiral Scheer", les destroyers "Leopold", "Licht", "Wolfsen" et "Pantera". Almeria est une ville de 36,000 âmes.

Rome et Berlin posent leurs conditions au comité international de Londres

Londres, 1er (P.C.).—Le comité international, chargé de faire appliquer le traité de non-intervention dans la guerre civile d'Espagne, a été convoqué hier par M. Arthur Laing, percepteur du revenu à Montréal. Le détail de ces perceptions enregistrées à l'immeuble de la Douane, rue McGill, se donne comme suit: recettes de mai 1937: \$9,369,140.67 à comparer avec \$7,407,262.75 pour mai 1936, soit une augmentation de \$1,961,877.92.

Les recettes de mai sont aussi supérieures à celles du mois d'avril au cours duquel il a été perçu \$8,310,455.40.

Le total des recettes du ministère du Revenu National à Montréal, pour le mois de mai, s'élève cette année à environ \$2,000,000 de plus qu'en mai l'an dernier, selon des renseignements fournis hier par M. Arthur Laing, percepteur du revenu à Montréal. Le détail de ces perceptions enregistrées à l'immeuble de la Douane, rue McGill, se donne comme suit: recettes de mai 1937: \$9,369,140.67 à comparer avec \$7,407,262.75 pour mai 1936, soit une augmentation de \$1,961,877.92.

Les recettes de mai sont aussi supérieures à celles du mois d'avril au cours duquel il a été perçu \$8,310,455.40.

Un jeune homme tombe du haut d'un camion

M. René Pelletier, âgé de 26 ans, domicilié au 4719, rue Palm, s'est fracturé hier l'épaule gauche, en tombant d'un camion qui a donné contre un tramway, à l'angle des rues Notre-Dame et Victor-Hugo. Il a été admis à l'hôpital Général de Montréal, division ouest. Il souffrait, en outre, d'un choc nerveux.

La grève de la Canadian Silk s'est terminée hier

Sherbrooke, 1er (P.C.).—Les soixante-dix grévistes de la Canadian Silk Products reprennent le travail demain.

C'est le gérant de l'établissement, M. A. A. Munster, qui a annoncé ce soir leur retour au travail. Il a en même temps déclaré qu'on ne rendrait pas publiques les termes de l'entente intervenue entre patrons et employés.

Le départ des soixante-dix grévistes en question avait privé de travail six cents de leurs compagnons.

Nécrologie

BELANGER.—A Rosemont, le 31 mai 1937, à l'âge de 54 ans, est décédé Antoine Belanger, époux de feu Louise Belanger, exposé à 5166-66, rue St-Philippe. Funérailles ce matin à l'église St-Philippe.

BOURGOIS.—A Montréal, le 29 mai 1937, à l'âge de 76 ans, 4 mois et 13 jours, est décédé David Bourgeois, inspecteur de poste de Montréal. Funérailles ce matin à l'église St-Charles.

CHABOT.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 63 ans, est décédé Louis Chabot, époux de feu Alida Durocher. Funérailles ce matin à l'église St-Charles.

CHARBONNEAU.—A Montréal, le 31 mai 1937, à l'âge de 48 ans, est décédé Monsieur Emile Charbonneau, de Rockland, Mass., autrefois de Ste-Agnès des Monts, époux de Alhina Grenon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin à l'église St-Enfant.

CHRISTEN ZAUGG.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 54 ans, est décédé Mme Alice Anna Zaugg, épouse de feu major Achille Christen Zaugg, exposée au salon mortuaire D. A. Cellier, 5610 Sherbrooke, Ouest. Funérailles ce matin à l'église Notre-Dame de la Grèce.

CIERMONT.—A l'Abord à Plouffe, le 30 mai 1937, à l'âge de 69 ans, est décédé Exilda Charrand, épouse de feu M. J. Charrand. Funérailles ce matin à l'église St-Catherine.

COULLEAU.—A Beaulieu, le 30 mai 1937, à l'âge de 63 ans, 7 mois, est décédé Monsieur Coulléau, époux de feu Maria Coulléau. Funérailles ce matin à l'église St-Charles.

DAGENAIS.—A Montréal, le 31 mai 1937, à l'âge de 63 ans, est décédé Amédée Dagenais, époux de feu Marie-Louise Guénette. Funérailles ce matin à l'église St-Catherine.

DAGENAIS.—A Plé-Claire, 30 mai 1937, à l'âge de 63 ans, est décédé Rodolphe Dagenais, époux d'Amélie Lavigne. Funérailles ce matin à l'église St-Charles.

D'AUT.—A Montréal, le 31 mai 1937, à l'âge de 38 ans, est décédé Mme Georges D'aut, née Albertine Jacob. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin à l'église Notre-Dame de la Grèce.

DUBÉ.—A Montréal, le 31 mai 1937, à l'âge de 62 ans, 10 mois, est décédé Isidore Dubé, époux de feu Marie Dubé. Funérailles ce matin à l'église St-Jean-Baptiste, Mass.

GADBOIS.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 45 ans, est décédé M. J. Gadbois, né de Géorgienne Lavigne et de Carmel. Funérailles ce matin à l'église St-Edouard.

GARREY.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 41 ans, est décédé Achille Garrepy, hôtelier de Vaudreuil, époux d'Eva Gingras. Funérailles ce matin à l'église St-Charles.

GOULET.—A Montréal, le 31 mai 1937, est décédée Mathilda Goulet, épouse de David Goulet, du greffe de la paix. Funérailles jeudi à l'église St-Pierre.

M. Edouard Gohier réélu à St-Laurent

Le maire sort vainqueur d'une lutte serrée que lui fit M. Armaüs Gohier.

M. Edouard Gohier a été réélu, hier, maire de Ville Saint-Laurent par seulement 76 voix de majorité, après une lutte serrée que lui fit un adversaire homonyme, M. Armaüs Gohier.

Le nombre de voix pour M. Edouard Gohier fut de 499 tandis que le nombre de celles qui reçut M. Armaüs Gohier fut de 423.

Trois nouveaux échevins ont été élus; trois autres ont été réélus par acclamation.

Me Paul Dame l'emporta sur M. Edgar Dodge par 25 de majorité; M. Antonio Larivière défait M. Armand Gosselin par 51 voix et M. Léonard Harris sortit vainqueur contre M. W. Trépanier par 15 voix. Ceux qui ont été réélus par acclamation sont MM. François Bélanger, Donatien Gagnon et Howard Miller.

Le détail du vote échevinal se lit comme suit: pour M. Dame 285 voix contre 260 pour M. Dodge; pour M. Harris 279 voix contre 264 pour M. Trépanier; pour M. Larivière, 232 voix contre 177 pour M. Gosselin.

Perceptions accrues au Revenu National

Le total des recettes du ministère du Revenu National à Montréal, pour le mois de mai, s'élève cette année à environ \$2,000,000 de plus qu'en mai l'an dernier, selon des renseignements fournis hier par M. Arthur Laing, percepteur du revenu à Montréal. Le détail de ces perceptions enregistrées à l'immeuble de la Douane, rue McGill, se donne comme suit: recettes de mai 1937: \$9,369,140.67 à comparer avec \$7,407,262.75 pour mai 1936, soit une augmentation de \$1,961,877.92.

Les recettes de mai sont aussi supérieures à celles du mois d'avril au cours duquel il a été perçu \$8,310,455.40.

LA TEMPERATURE

Toronto, 1er (P.C.).—Minima et maxima de température: Dawson 52, 58; Akivik 25, 40; Simpson 28, 34; Fort Smith 41, 70; Prince Rupert 40, 56; Victoria 51, 78; Vancouver 50, 78; Kamloops 52, 88; Prince George 42, 86; Jasper 38, 50; Edmonton 48, 76; Banff 35, 52; Calgary 46, 74; Lethbridge 42, 74; Medicine Hat 46, 74; Swift Current 48, 74; Battleford 52, 72; MONTREAL 60, 84; Saskatoon 48, 74; Moose Jaw 46, 74; Regina 58, 74; Brandon 41, 76; Winnipeg 42, 76; Kenora 41, 68; Port Arthur 46, 52; Moncton 39, 56; Cochrane 34, 60; Hintonville 57, 86; Parry Sound 26, 60; London 64, 70; Toronto 65, 82; Kingston 58, 76; Ottawa 61, 78; Saint-Jean 50, 64; Halifax 58, 78; Charlottetown 50, 82; Chicago 68; St-Paul 64, 60.

PRONOSTICS

Vallée du bas St-Laurent: beau et frais.

Nord-ouest du Québec et région du lac Saint-Jean: beau et frais.

Régions de Montréal et d'Ottawa: beau et frais.

DECES

AMOT.—A Outremont, le 1er juin 1937, à l'âge de 71 ans, est décédé Pierre-Edmond Amot, ingénieur civil. Les funérailles auront lieu le vendredi, 4 juin, à 9 h., à l'église St-Viateur, Outremont. Départ du salon mortuaire Thos. Kane, 2220, avenue du Parc, à 8 h. 45.

Nécrologie

HEBERT.—A l'Hôtel Dieu, le 30 mai 1937, à l'âge de 66 ans, et 11 mois est décédé Cyrien Hébert, époux de feu Louise Brunet de Saint-Louis de Gonzague. Funérailles ce matin à St-Louis de Gonzague Co. Beaulieu.

KING.—A Paris, France, le 29 mai 1937, est décédée Mlle Mary King, autrefois de Montréal.

LABERGE.—A Montréal, 30 mai, à l'âge de 73 ans, est décédé Alfred Laberge, époux de Elzire Paquette. Funérailles ce matin à l'église St-Stanislas.

LABRETT.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 62 ans, est décédé Alphonse Labrett, époux de Denise Patry. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LECOULT.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 20 ans, 2 mois et 16 jours, est décédé Marcel Lecoult, voyageur de commerce, fils de Guillaume Lecoult et de Cordeila Broseau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin à l'église St-Ambroise.

MARIER.—A Montréal, le 31 mai 1937, à l'âge de 62 ans, est décédé Adolphe Marier, époux de Mary Forest. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin à l'église Notre-Dame du Tiers St-Sacrement.

PAGE.—A Montréal le 31 mai 1937, à l'âge de 42 ans, est décédé M. J. Page, ingénieur civil, époux de Jeanne Dostie. Funérailles jeudi.

PAGE.—A Montréal, à l'âge de 42 ans, 3 mois, est décédé J. Roméo Page, ingénieur civil, époux de Jeanne Dostie.

PAQUETTE.—Chez les Srs Grises, est décédée récemment Rev. Sr. Richaud, née Emma Paquette, fille de feu Isidore Paquette. Funérailles ce matin à l'église St-Charles.

PAQUET.—A l'Hôpital Pasteur, le 31 mai 1937, à l'âge de 65 ans, est décédé Thomas Paquet, autrefois de Québec. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin à l'église St-Jean-Baptiste.

POIRIER.—A Waterloo, Qué., le 1er juin 1937, à l'âge de 69 ans, 8 mois est décédé J. Uldéric Poirier, comptable, époux de feu Rose Delima Desjardins. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 courant.

REID.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Vve Donat Reid, née Laurende Latremoulin. Les funérailles ce matin à l'église St-Cécile.

ROBERT.—A St-Léonard Port Huron, le 1er, à l'âge de 61 ans, est décédée Albina Falkens, épouse de Joseph Robert. Funérailles ce matin à l'église St-Jean-Baptiste.

TREMBLAY.—A Montréal, le 30 mai 1937, à l'âge de 40 ans, est décédé accidentellement Georges Tremblay, époux de Jeanne Drouin dit Bulson. Les funérailles ce matin à l'église St-Nom de Jésus de Maisonneuve.

VIAU.—A Montréal, le 31 mai 1937, à l'âge de 43 ans 11 mois et 14 jours est décédée Mme Orphie Viau, Letitia Huot dit Saint-Laurent, autrefois de Québec. Funérailles ce matin à l'église St-Brigid.

150 Autos Usagées portant garantie quatre étoiles CHEZ DUVAL MOTORS LTEE Après avoir vu ailleurs, venez vous convaincre 3930, Ste-Catherine, Est FR. 2110 Succ. 529, Jarry E. (Angle Lajeunesse) DU. 5757

Le Canada Votre journal du matin est nécessairement le PREMIER À VOUS RENSEIGNER sur les événements politiques LE "CANADA" PUBLIE TOUTES LES NOUVELLES Faites-vous livrer le "CANADA" à domicile de bonne heure le matin, avant de déjeuner 50 sous par mois A Montréal seulement - Appeler HA. 5131 Nous invitons les personnes qui demeurent à la campagne à profiter de l'OFFRE SPECIALE faite dans le bulletin ci-dessous. Faites abonner vos amis en leur demandant de le remplir et de nous l'adresser sans retard.

Abonnement d'essai Par la poste, pour la campagne seulement 3 mois au prix de \$1 LE CANADA 33 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Messieurs, Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$1.

NOM ADRESSE

CHRONIQUE

Les six commandements des femmes de Californie

Nous vivons dans une époque heureuse, et, si nous continuons à profiter des avis qui nous sont distribués chaque jour dans les quotidiens et chaque semaine dans les hebdomadaires, nous finirons, n'en doutez pas, par nous imposer comme exemple aux humains des siècles futurs.

Des esprits sérieux et philosophiques nous dispensent périodiquement des conseils qui, s'ils sont écoutés, doivent fatalement supprimer la brouille dans les ménages. "A quoi reconnaît-on un bon époux?" demande l'un, et il expose les vingt ou trente qualités qui sont indispensables à un mari de condition moyenne. "Qu'exigez-vous de votre femme?" dit un autre, et aussitôt, en quelques sentences lapidaires, il exprime ses idées sur l'épouse idéale, telle que la désire sans doute le mari le plus difficile à satisfaire.

Je ne puis résister au plaisir de vous donner aujourd'hui un de ces tableaux conjugués, l'un des plus courts, mais aussi des plus caractéristiques que j'ai trouvés.

Il s'intitule ainsi : *Avis pour les femmes mariées.*

et porte en sous-titre :

"Extraits des commandements émis par la Fédération des clubs féminins de Californie et spécialement destinés aux épouses qui veulent conserver leur mari."

J'institute spécialement sur ce fait que ces avis sont donnés par des femmes et non point, comme on pourrait le supposer, par des maris qui s'efforcent de transformer leur ménage en un paradis préventif, paradis dont ils sont les seuls élus.

Voici maintenant les commandements :

1° Surveillez bien votre toilette et évitez de paraître en négligé au repas de midi.

2° Ne demandez jamais à votre mari de vous aider à débarrasser la table ou à laver la vaisselle.

3° N'invitez jamais votre mère à venir passer le week-end avec vous.

4° Si votre mari entreprend de vous donner des explications qui se transforment en un long discours, écoutez-le — ou feignez de l'écouter — attentivement.

5° Consultez votre mari à propos de tout, mais ne vous croyez pas obligée d'agir selon ses conseils.

6° Montrez toujours de la douceur, même si votre tempérament naturel vous porte à la violence.

C'est tout, c'est peu, mais je vous ai dit qu'il ne s'agissait que d'un extrait et je suis désolée de ne pouvoir vous livrer en entier les "commandements" promulgués par le Moïse féminin de la Fédération californienne, sans doute après quelque retraite sur un Sinaï des montagnes Rocheuses.

Je ne me moque point d'ailleurs de ces sentences qui, selon la mode anglo-saxonne, dissimulent beaucoup de bon sens sous le paradoxe de l'humour. Je constate simplement que les sacrifices proposés par les femmes à leurs maris sont surtout destinés à leur faire perdre le caractère de l'homme qui leur importe peu de connaître le véritable caractère de l'épouse qu'ils ont choisie si la tranquillité de l'intérieur domestique leur est si précieuse.

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

BOISSYVON

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

"Eve"

Cela non plus n'est pas parfait, évidemment, mais, si j'ai apporté ma petite pierre à l'édifice conjugal, je ne m'en sentirai pas diminué. Bien des époux se sont fait en eux-mêmes des recommandations de ce genre ; la difficulté consiste tout simplement à les mettre en pratique, et voilà pourquoi, vraisemblablement, le régime des concessions mutuelles est, dans la vie domestique, ce qui demeure le plus difficile à observer.

MONDANITÉS

Mme J.-O. Marchand et Mlle Raymond Marchand s'embarqueront le 25 juin à bord de l'*Aurora* pour l'Europe où Mlle Marchand poursuivra ses études.

Mme J.-L. Perron partira pour l'Europe, le 30 juin, à bord de la *Reliance*. Mme Perron visitera les pays scandinaves, la Russie, la France et l'Angleterre.

L'honorable et Mme Pierre-F. Casgrain et Mlle Hélène Casgrain, actuellement en Europe, seront de retour à Montréal vers le 20 juin. Mme Casgrain et ses enfants se rendront alors à Saint-Irénée-les-Bains où ils seront les invités de lady Forget, pendant toute la saison.

M. et Mme Jules Dupré s'embarqueront le 16 juin, à bord de la *Normandie* pour un voyage de quelques mois en Europe.

Mlle Simone Boyer passe la semaine à Québec, l'invitée de sa sœur, Mme Georges Lafrance.

Mme L.-P. Turgeon et Mlle Yvette Turgeon sont retournées à Québec après avoir passé quelques jours à Montréal.

M. et Mme Arthur Léger sont maintenant installés en leur villa de l'île Bizard.

Le docteur et Mme Jacques Samson, de Québec, ont passé la dernière fin de semaine à Montréal.

Mme Georges Dansereau et Mlle Antoinette et Cécile Dansereau, de Grenville, sont attendues à Montréal pour le mariage Dansereau-Durocher qui aura lieu demain à Saint-Germain d'Outremont.

M. et l'honorable Mme René Redmond et Mlle Margo Redmond sont partis, hier matin, pour Saint-André-sur-Mer.

M. et Mme C.-E. Grenier et leur famille, en croisière à bord de leur yacht *Edrac* V ont passé la dernière fin de semaine au Club Seignurial.

Mlle Madeleine Laliberté, de Québec, fait actuellement un séjour à Montréal.

Mlle Colette Beaudry, de Québec, est actuellement à Montréal, l'hôte de M. et de Mme C.-R. Turner.

Mlle Madeleine Sévigny est retournée à Québec après avoir passé quelque temps en ville.

Mlle Marie Cannon, d'Ottawa, est de passage à Montréal. Mlle Cannon arrive de Québec où elle a passé quelque temps.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage, M. et Mme P. Vanier, rue Dorchester ouest, ont reçu hier après-midi. Leurs cinq enfants sont le colonel Georges-P. Vanier, de Londres, Mme Joseph-P. Trudeau, M. John-E. Vanier, M. Antoine-P. Vanier et Mme W.-H. Shepherd, de Montréal.

Mlle Marguerite et Mariette Lionais ainsi que Mlle Yvette Lalonde ont donné un *show* de tasses et ont reçu, à l'heure du thé, dimanche à l'hôtel Queen's, en l'honneur de Mlle Rolande Michaud, à l'occasion de son prochain mariage. Des fleurs printanières décoraient les salons de réception et la table de tête.

Mlle Marie Lemire recevra à déjeuner, le 9 juin, en l'honneur de Mlle Marcelle Landreau, dont le mariage aura lieu prochainement.

Le colonel et Mme G.-L. Ogilvie ont reçu à dîner, lundi soir, en l'honneur de l'amiral sir Matthew Best.

Le mariage de Mlle Lyette Masson, fille du docteur et de Mme Mérieux Masson, avec M. Louis-G. Bouchard, fils du lieutenant-colonel et de Mme Georges-R. Bouchard, de Loretteville, sera béni, dans la plus stricte intimité, le vendredi 18 juin, à huit heures, en la chapelle de la Basilique.

Le 26 juin sera célébré, dans la plus stricte intimité, en l'église Sainte-Anastasia de Lachine, le mariage de Mlle Gabrielle Dumais avec M. Gaëtan Cousineau. Pas de faire-part.

Le 3 juin, à Québec, sera célébré, dans la plus stricte intimité, le mariage de Mlle Marie-Ange Bureau, fille de M. et de Mme Aphonse Bureau, décédés, de Courcelles, avec M. Wilfrid Lavigne, fils de Mme Rémi Lavigne, de Saint-Hyacinthe. Pas de faire-part.

Le samedi 12 juin, à neuf heures, en l'église Saint-Raphaël, sera béni, par M. l'abbé Charles Beaudin, le mariage de Mlle Kathryn Kavanagh, fille de M. J.-F. Kavanagh, avec M. J.-Arthur Dupont, fils de Mme Hilaire Dupont. Pas de faire-part.

Mlle J. T. Withington, de Wellington; Mlle F. MacNichol, de St. Andrews, N.B.; le Dr et Mme C. J. Leonard, de Buffalo, N.-Y.; M. et Mme E. F. Chacksfield, de Bethesda, Angleterre; M. et Mme V. C. Stanley, de Newton Mass.; M. et Mme L. E. Grant, de New Haven, Conn.; sont descendus à l'hôtel Mont-Royal.

Les auberges de la jeunesse seront inaugurées le 20

Cette œuvre a pour but de prouver aux jeunes le moyen de voyager à peu de frais

Circuit d'essai

Les premières auberges de la jeunesse construites ou aménagées dans les Laurentides, au nord de Montréal, seront officiellement inaugurées le 20 juin. Déjà l'on en compte au Lac l'Académie, à Sainte-Adèle et au Petit-Lac-Long; d'autres seront installées jusqu'au village de la Conception. Les organisateurs prévoient qu'au cours de l'été au moins dix auberges seront ouvertes aux jeunes.

Les auberges de la jeunesse sont de modestes hôtelleries où les jeunes voyageurs, cyclistes, automobilistes trouvent gîte à des prix modiques. Elles sont situées à une journée de marche les unes des autres et leur réseau couvre une région ou un pays.

L'idée première de cette œuvre dans la province de Québec, comme ce fut le cas dans les pays étrangers, notamment en France, en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Italie et en Belgique, est de faciliter aux jeunes la connaissance de leur pays, de leur donner le goût de la saine aventure, de leur procurer une cure de grand air et de leur apprendre à vivre en franche camaraderie.

Le mouvement inspiré par la réussite d'une œuvre qui a réussi à l'étranger a déjà reçu dans la province de Québec l'approbation des autorités religieuses et bon nombre de personnalités y ont apporté leur concours.

Les libéraux ont l'avantage dans près de vingt comtés

(Suite de la page 1)

représente la circonscription minière de Fernie depuis 1920, a été réélu, l'emportant par une très étroite marge sur son adversaire libéral M. W. Colgan.

Nouvelle position des partis
Vancouver, 1er, (P.C.) — A 9 heures 50 ce soir (1 heure 50, heure de l'été) voici quelle était la position des partis en présence aux élections provinciales de la Colombie-Britannique:

Libéraux élus: 5.
Libéraux, en avant dans 11 comtés.
C.C.F. en avant dans 4 comtés.
Conservateurs en avant dans 7 comtés.

Indépendant en avant dans 1 comté.
Travailleurs élus: 1.
Comtés à venir: 19.
Nombre de comtés en jeu: 48.

Woodmont, (Conn.) — Sylvester Z. Poll, 77 ans, magnat de théâtre et qui, durant plusieurs années, fut le compétiteur de Baruch dans le domaine des grandes attractions lancées avec un grand fracas publicitaires, vient de mourir. Ici, Poll était retiré des affaires depuis 1928.

En revanche vous devez avoir beaucoup d'amis?

— Oh! des amis qui gagnent ma dernière pièce d'or au jeu et se souviennent de moi aussi longtemps qu'ils me rencontrent chaque soir sur les boulevards. J'en ai beaucoup de cette sorte, mais ils ne valent pas le chien d'Ulysse.

Il parlait avec une indifférence qui paraissait sincère sans chercher à attirer la sympathie de son hôte, mais trouvant sans y penser les mots et le ton qu'il fallait pour cela.

C'est un malchanceux, pensait la jolie chanoinesse. Mais quel homme charmant. Il faut absolument que Nora le voit!

Et poursuivait une pensée qui allait plus loin que ce simple désir, elle demanda soudain:

— Votre titre de marquis est français, je crois? Et, comme il répondait quelque chose qui pouvait passer pour être affirmatif, elle pensa que beaucoup de membres de petite noblesse française s'étaient alliés aux plus grandes maisons de l'Europe.

En tout cas, je n'ai jamais vu un aussi bel homme et aussi meilleures manières, conclut-elle en elle-même, tandis qu'elle se levait pour quitter la salle.

— Voulez-vous que nous prenions le café dans mon appartement? proposait-elle, nous traverserons la bibliothèque. Elle est réputée dans le monde entier. J'espère que le docteur n'a pas oublié de vous la faire visiter? Elle séparait son appartement de celui de la princesse.

Je suis à vos ordres, madame, dit-il simplement, comprenant bien que si le bon docteur avait omis la visite de la bibliothèque c'était par ordre, parce que la bibliothèque faisait en quelque sorte partie de l'appartement de la princesse.

Avant qu'ils y arrivassent il savait qu'il y verrait son hôte.

Elle était là en effet, près de l'immense cheminée où flambaient d'énormes bûches, ses beaux chiens couchés à ses pieds. Elle paraissait absorbée dans une lecture intéressante.

— Ma nièce, la princesse Nora de Salazar dit la chanoinesse un peu nerveusement, car elle se demandait quel accueil sa nièce ferait à son nouvel ami.

— Je ne savais pas que vous étiez ici, Nora, ajouta-t-elle vivement, je pensais que vous passiez la soirée dans votre chambre. Voici votre hôte que le hasard avait moi vous a présenté deux fois de façon plutôt extraordinaire.

Crainte de nouveaux désordres aux E.-U.
Les manufacturiers canadiens manifestent de l'optimisme

Le président de l'Association se déclare en faveur de l'immigration

Les troubles ouvriers

Toronto, 1er, (P.C.) — Les allocutions de bienvenue et les discours prononcés aujourd'hui à l'ouverture de la 66e réunion annuelle de la Canadian Manufacturers' Association reflètent un grand optimisme pour l'avenir du Canada.

Dans son discours présidentiel M. B. W. Coghlin, de Montréal, a exprimé l'opinion que l'on devrait encourager l'immigration des sujets britanniques, français, américains et autres pourvu que seuls les immigrants susceptibles de se fondre avec la population actuelle soient acceptés.

"La reprise générale et notamment la production industrielle seront retardées par les grèves et les autres troubles ouvriers, a poursuivi le président. Il est normal qu'après une crise, qui a réduit sensiblement le revenu des salariés, ces derniers désirent obtenir un meilleur traitement suivant l'amélioration des affaires. Tant que ce mouvement demeure dans des bornes raisonnables et justifiées par l'économie des affaires, ça va. Il reste cependant vrai que depuis le début de la reprise plusieurs employeurs ont de leur plein gré augmenté les salaires de leurs employés lorsqu'ils ont vu une augmentation de leurs ventes et que les perspectives de leur commerce sont devenues plus brillantes."

Comme l'on dit souvent, tous les belligérants perdent à la guerre; de même, personne ne gagne à une grève à l'avis de M. Coghlin, qui a alors critiqué la lutte des classes et réclamé une coopération amicale de tous ceux qui sont intéressés à l'industrie.

"Le bien-être général, a ajouté le président, doit primer les intérêts privés de sorte que les employeurs et les employés doivent régler leurs différends lorsqu'ils menacent le bien général."

L'hon. Duncan Marshall, ministre de l'Agriculture en Ontario, qui a reçu les délégués au nom du gouvernement, a prédit que dans un avenir rapproché le pouvoir d'achat des agriculteurs sera substantiellement augmenté.

Les séances publiques du congrès annuel reprendront jeudi matin.

COFFRE-FORT ÉVENTRE

Des malfaiteurs ont réussi à pénétrer aux petites heures, hier matin, dans le magasin Laura Secord, situé au 342 est, rue Sainte-Catherine, y ont fracturé le coffre-fort et s'y sont emparés de \$100. Ils s'étaient d'abord introduits au premier étage, par un escalier conduisant sur le toit, puis avaient percé le plancher au-dessus de l'établissement. C'est le second vol commis à cet endroit en moins d'un mois.

La grève dans l'industrie du cinéma est terminée

Hollywood, Californie, 1er, (P.A.) — La grève de l'industrie du cinéma a pris fin ce soir et les 2,500 hommes qui chômaient retourneront demain au travail dans les studios.

L'Ordre Nouveau n'a pas fait disparaître l'esprit de famille

L'Ordre Nouveau n'a pas détruit l'esprit de famille, comme en fait foi cette résolution du comité exécutif, adoptée le 28 mai dernier:

"Il est résolu d'autoriser les avocats de la Cité à retenir les services de Me Charles-Eldor Jalbert, comme arbitre de la Cité en rapport avec les actions et les réclamations faites contre ladite Cité par certaines personnes représentées par MM. Lanctôt et Hamelin, avocats, pour les années 1936 et 1937, pour dommages subis

à la suite d'inondations causées par l'insuffisance de canaux d'égouts, dans la paroisse du Christ-Roi, quartier Villars; les honoraires de M. Jalbert devant être de \$4,500, et les autres conditions de cet arbitrage devant être déterminées par l'avocat en chef de la Cité; de voter, à même le fonds de réserve, un crédit de \$4,500 pour payer les honoraires dudit M. Jalbert."

M. Jalbert serait le frère de l'échevin Jalbert. Nos félicitations à la famille!

Est-on en présence d'une nouvelle victime de la Légion noire?

Détroit, 1er, (P.C.) — Le maire d'Highland Park, M. Joseph M. Hackett, a ordonné aujourd'hui une enquête sur la mort de M. Arthur L. Kingsley, éditeur d'un journal de banlieue, "condamné à mort" en 1933 par la Légion noire, et qui est décédé hier des brûlures qu'il a reçues dans l'incendie d'un hôtel d'appartements. Quatre détectives s'occupent spécialement de cette affaire, quoique M. Hackett croie sincèrement lui-même que M. Kingsley est mort d'accident.

Les propriétaires veulent une réponse à leurs demandes

Ils demandent à leurs directeurs de talonner le comité exécutif

Dernière réunion de la saison

Après avoir écouté le rapport de la délégation qui a rencontré ces jours derniers les membres du comité exécutif de Montréal, la Ligue des propriétaires, qui tenait hier soir à la Palestre Nationale sa dernière réunion de la saison, a prié ses directeurs de voir à ce que les représentations faites au conseil municipal ne soient pas seulement prises "en considération".

La délégation qui est allée à l'hôtel de ville a demandé le paiement intégral du loyer des chômeurs; le paiement du loyer aux propriétaires lorsque les chômeurs retournent au travail; un bureau de placement au sein même de la Commission de chômage; le rapport de la commission d'électricité formée il y a un an pour étudier le renouvellement du contrat de la ville avec la M. L. H. et P., l'abaissement à \$1 par \$100 de la taxe foncière qui est présentement de \$1.35 par \$100; et la prescription à 5 ans des lignes homologues de la ville.

L'assemblée a aussi entendu le rapport de M. J.-C. Martineau, avocat, sur les lois adoptées au cours de la dernière session provinciale. Les propriétaires ont vivement applaudi à la nouvelle que les arrérages de taxes à partir du 14 avril dernier ne porteront que 5 p. c. d'intérêt au lieu de 7 p. c.

M. Emery Sauvé, président de la Ligue, occupait le fauteuil.

Sursis refusé à Bernard

Québec, 1er, (P.C.) — Le juge L.-C. Cannon a refusé aujourd'hui tout sursis à Honorat Bernard, condamné à mort pour le meurtre du détective Châteaufort et qui attend son supplice en prison. Bernard doit être pendu vendredi.

L'Incident survenu vers 3 h. 30, hier après-midi. Fuentes, à eu son échec hier à Montréal. Un Espagnol a fait irruption dans les bureaux du consulat de l'Allemagne, situés au troisième étage de l'édifice Keffer, et a demandé une explication "officielle" du bombardement de la ville d'Almeria en Espagne.

M. Heinrich Schaffhausen, vice-consul de l'Allemagne à Montréal, qui se trouvait à son bureau, tenta de lui faire comprendre que le consul ne se trouvait pas en mesure de lui fournir une telle explication. Et il ajouta que les événements espagnols ne concernaient nullement le consulat d'Allemagne à Montréal.

Furieux, l'individu sortit en trombe du bureau de M. Schaffhausen et une fois dans la salle d'entrée, il saisit une chaise et fracassa un portrait du chancelier Adolf Hitler, qui était appendu à une cloison. Le vice-consul, aidé par ses employés, se ruèrent vers l'énervé et le prirent à terre. La police, le constable Rott, de la radio-policie, arriva quelques instants après et arrêta l'individu.

A son arrivée au poste de police, le manifestant dit se nommer José Fuentes, être âgé de trente-trois ans et être originaire d'Almeria, en Espagne. Il comparait d'abord tout l'accusation d'avoir causé des dégâts à la propriété, mais il sera aussi accusé d'avoir insulté le chef de l'Almeria.

L'incident est survenu vers 3 h. 30, hier après-midi. Fuentes, à eu son échec hier à Montréal. Un Espagnol a fait irruption dans les bureaux du vice-consul d'Allemagne, brandissant, paraît-il, un journal, en indiquant la manchette de la première page, qui commentait le bombardement de la ville d'Almeria.

M. Thomas Piers, consul général d'Espagne et ancien ministre du Travail et de la Santé publique dans le cabinet Caballero, du 4 septembre au 4 novembre 1936, a simplement déclaré, hier, au sujet du bombardement d'Almeria: "Les nations doivent réaliser que l'Espagne a elle aussi son honneur national". Il a prédit la défaite prochaine et inévitable de Franco, "car la guerre, dit-il, a maintenant duré trop longtemps pour lui. Il lui aurait fallu remporter la victoire en moins de deux semaines".

m'aviez indiquée et je pensais qu'en traversant la lake je serais plus vite hors de vos terres."

— Vous vous trompez, dit-elle, il vous aurait fallu faire encore des lieues et des lieues pour être hors de Salazar... Mais vous avez augmenté encore mes regrets d'avoir omis de vous donner un guide. Nos routes sont vraiment dangereuses, même sans tempête au moment de la chute des neiges.

"Enfin tout est bien qui finit bien! conclut-elle gracieusement. Votre bain nocturne dans la lake n'a pas eu de conséquences bien terribles, grâce à Dieu! Et nous y avons gagné le plaisir de recevoir un hôte, qui, je l'espère, deviendra dans l'avenir un ami."

— Si j'osais l'espérer, Madame, je demanderais à vivre longtemps pour jouir d'une si précieuse faveur.

La fierté du sourire et des yeux, l'attitude de la belle tête redressée, enlevait toute bassesse à la grâce du compliment.

Nora le sentit et sa sympathie s'en accrût. — Vous devez avoir beaucoup d'autres motifs d'aimer la vie Monsieur. Si j'étais homme, je serais et bien portant comme vous je crois que pour moi-même.

— Et moi... je suis charmé quand je peux échapper à la seule compagnie du pauvre garçon que je suis! répliqua-t-il dans un sourire où Nora sentit une note de mélancolie.

En présence de ces deux femmes, également charmantes et de genre si différent, dans la magnifique splendeur de l'incomparable bibliothèque où ils se trouvaient il avait l'impression de n'être qu'un vagabond... presque un proscrit.

— Ne vous croyez pas tenue de parler constamment le français avec moi, Nora intervint la chanoinesse.

"Il parle l'allemand et l'anglais tout aussi bien. En ce cas, nous parlerons la langue de notre pays, dit-elle, regardant sa tante avec un air de tendresse délicate qui contrastait singulièrement avec ce que Salbris avait constaté, le matin, de ce caractère hautain et dominateur."

La princesse Nora était assise auprès de la monumentale cheminée, dans un fauteuil à haut dossier, presque

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL. B.

L'acceptation des paiements tardifs et ses conséquences

Cela équivaut à la renonciation à la clause résolutoire dans la vente d'immeuble

La mise en demeure

Le vendeur, qui dans l'acte de vente stipule la résolution de la vente en cas de défaut de paiement d'un certain montant, est tenu de payer le prix de la vente, sans pouvoir invoquer l'acceptation de la clause résolutoire pour se libérer de la vente d'immeuble.

Le principe de droit a été appliqué par l'honorable juge Alfred Dugas, dans la Cour Supérieure, dans un cas portant le numéro 9812 des dossiers de la Cour Supérieure, où le défendeur a demandé la résiliation de l'acte de vente.

Un jour Dame Anna Vincent, épouse de M. Vincent, a fait un acte de vente sous le nom de "J.W. Vincent, enregistré" à Saint-Jacques d'Upton, achète un immeuble à M. Vincent, bourgeois du même lieu.

Par l'acte de vente, l'acheteur devait payer les intérêts à tous les six mois et le prix de l'immeuble en un certain nombre de versements semestriels. En vertu d'une clause de ce contrat, le vendeur avait le droit de résilier la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Jamais l'acheteur n'a payé partie du capital et toujours il a payé l'intérêt beaucoup après l'échéance. Finalement, le vendeur envoya une lettre à l'acheteur demandant le paiement des intérêts et le capital. Le défendeur a refusé de payer et le vendeur a poursuivi en justice purement et simplement.

En fin de compte, M. Ricard intervint, en demandant l'annulation de la vente en vertu de la clause résolutoire.

La défense. M. Vincent, l'acheteur, offrit immédiatement les montants dus, et demanda la résolution de la vente en plaçant le demandeur lui-même en position de défendeur.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

Le juge a accepté après l'échéance que le paiement du capital. Elle plaça la clause résolutoire en défaut et l'acheteur a obtenu le droit de résiliation de la vente sans procédure judiciaire, ni mise en demeure, si le défaut des paiements de l'immeuble ou du capital dans un certain délai de l'échéance.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique
le 31 mai 1937

PRESIDENT: L'honorable juge Surveur.
Les jugements suivants furent rendus:
Dane P. Mathews vs C. Holmes; jugement autorisant à ester en justice.
J. Richier vs T. J. Cunningham et al.; jugement autorisant examen avant démolition.
J. Richier vs T. J. Cunningham et al.; jugement autorisant examen médical avant démolition.
F. Gordon vs L. Girard; jugement autorisant examen avant démolition.
F. Gordon vs L. Girard; jugement autorisant examen médical avant démolition.
Hans Hugli vs Hôpital Notre-Dame et al.; jugement autorisant examen avant démolition.
Hans Hugli vs Hôpital Notre-Dame et al.; jugement autorisant examen médical avant démolition.

J. Rhéaume et vir vs M. Papineau et al.; jugement autorisant examen avant démolition.
Dane A. Martin vs P. Lafrenière et al.; jugement autorisant examen avant démolition.
Dane A. Martin vs P. Lafrenière et al.; jugement autorisant examen médical avant démolition.

J. Denis vs H. Asselin; règle-nisi maintenue.
M. Thonson vs Western Cafe and Ice Cream Parlor et al.; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
H. Maisonneuve vs Dame M.A.A. Cloutier; jugement relevant de défaut en payant frais de motion.

Handfield et Handfield vs A. J. Wright; jugement accordant règle-nisi.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
Iroquois Fuel Importers Ltd vs O. Renaud; jugement accordant règle-nisi pour les frais de motion.

L. Howard vs C.A. Fortin et Mlle M. Fortin; opposition retirée, sans frais.
Thadée Gauthier vs H.V. Gagnon; jugement pour \$122 avec int. et dépens.
The Ad Hækelboth of Montreal vs H. Ohnott et al.; jugement accordant motion pour rejeter pour frais seulement, à suivre.

Dane B. Novello vs Diamond Tackling Association Ltd et al.; jugement déterminant les faits pour le jury.
Dane B. Novello vs Diamond Tackling Association Ltd et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.

J. R. Ballantyne vs Dame M. E. F. Meis; jugement accordant motion pour détails pour partie seulement, frais à suivre.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.

E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.

J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.

L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.
E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.

Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.

Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.
E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.

Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.

J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.

E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.

J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.

L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.
E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.

Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.

Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.
E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.

Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.

J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.

E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.

J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.

L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.
E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.

Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.
J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.

Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.
E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.

Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.
J. H. Carle vs Dame A. Boyer et vir; jugement autorisant à amender défense.

J. W. Jones vs O. Parent; jugement autorisant à poursuivre en forme paupère.
Nabiel et Auld Limitée vs L. Wexler et al.; jugement relevant de défaut de comparaitre.
L. Camirand vs P.-X. Champagne; jugement accordant motion pour réunir causes.

E. Baret vs A. Gagnon; jugement hypothécaire en délaissement pour la somme de \$115 pour intérêts et dépens.
Leon Rosenthal vs Irving Bonis et al.; jugement maintenant action en déclaration d'hyppothèque.
Leonard auron vs Henri Savé et Nanou Canadian Nationale, tierce-saisie; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.

Nul n'a le droit de détourner ainsi le cours d'une rivière

J.-B. Filion paiera \$100 pour avoir exhaussé le niveau de la petite Rivière du Chêne à St-Eustache

Nul n'a le droit de construire un barrage sur une rivière et d'exhausser intentionnellement le niveau des eaux et c'est ainsi que pour avoir construit un barrage sur la petite rivière du Chêne, Jean-Baptiste Filion, mécanicien de St-Eustache, devra payer une indemnité de \$100 à Pascal Beauchamp du même lieu et démolir, de plus, cette digue qui change le cours naturel des eaux et inonde ainsi une partie de la terre de son voisin Beauchamp.

Beauchamp et Filion sont propriétaires de deux terrains contigus en bordure de cette petite rivière qui est navigable ni flottable et qui, par conséquent, est la propriété des propriétaires riverains chacun suivant son droit.

Voici qu'en 1923, Filion élève un barrage ou digue ou chaussée au sud de sa propriété, en aval de la propriété de son voisin Beauchamp. A sept ou huit pieds de la ligne de démarcation entre les deux terrains. En 1931, Filion décida de hausser son barrage de deux pieds, ce qui avait pour résultat d'élever le niveau moyen de la rivière d'une hauteur de quelque quatre pieds et demi.

L'élévation du niveau de l'eau dont le cours était arrêté sur le terrain de Filion juste un peu plus bas que la terre de Beauchamp, eut pour résultat d'inonder cette dernière et de la rendre impropre à la culture. L'eau y se jetaient et rendait toute semence impossible. L'infiltration des eaux déracina une rangée d'arbres bordant la rivière et ornant la propriété de Beauchamp qui protestait en vain contre cet état de chose qui, non seulement l'empêchait de cultiver sa terre, mais aussi anéantissait un sien projet de bâtir une série de bungalows le long de la rivière qu'il aurait loués un bon prix aux excursionnistes ou autres amateurs de villégiature.

Filion, devant les protestations de Beauchamp, promettait toujours de démolir le barrage mais ne mettait jamais sa promesse à exécution. Finalement, Beauchamp, représenté par Me Gaston Lacroix, de l'étude juridique de Mes Lacroix et Dupuis, intenta une action pour faire cesser cette servitude onéreuse et injustifiée en demandant une condamnation en dommages et la permission de démolir lui-même le barrage aux frais du défendeur si celui-ci ne le faisait pas.

Me Gaston Lacroix offrit au nom de son client une preuve accablante et après une vibrante plaidoirie le Tribunal, présidé par l'honorable juge Alfred Duraud, de la Cour Supérieure, lui accorda jugement en ces termes:

"Attendu qu'il appert des pièces produites que les parties en cause sont respectivement propriétaires des immeubles désignés dans la déclaration et que ces deux emplacements sont bornés au sud par un cours connu sous le nom de "Petite Rivière du Chêne", laquelle n'est ni navigable, ni flottable;

"Considérant que l'enquête révèle qu'au cours de l'année 1931, le défendeur Filion a reconstruit un ancien barrage à une hauteur plus grande que l'ancien et que, durant certains mois de l'année, il y a ajouté des planches ou madriers de manière à exhausser davantage le niveau des eaux du dit cours d'eau et à payer une partie de l'emplacement du demandeur Beauchamp;

"Considérant que le demandeur a établi que le dit barrage a eu pour effet de rendre inculcable, par infiltration des eaux, à environ un demi-acre, l'emplacement du demandeur et que onze arbres (frênes) appartenant au demandeur ont été en partie déracinés et détruits par l'érosion produite à raison dudit barrage;

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

"Considérant que le demandeur est bien fondé à demander la démolition dudit barrage ainsi que les dommages subis par l'élevation des eaux..."; le jugement conclut en accordant ce que demandait Beauchamp, c'est-à-dire la condamnation aux dommages et la démolition du barrage.

"Considérant qu'au cours du mois d'août 1934 le demandeur, par l'entremise de son procureur, a mis le défendeur en demeure de faire disparaître le barrage en question et qu'il a répondu en promettant de commencer les travaux de démolition sous peu, ce qu'il n'a pas encore fait;

Le failli ne se libère jamais des dettes alimentaires

L'hon. juge Boyer refuse de décharger un M. Shaver des dettes contractées pour choses nécessaires à la vie

Quand une personne a fait faillite elle peut toujours obtenir une libération de ses dettes au bout d'un certain temps mais jamais le Tribunal ne la déchargera des dettes alimentaires, c'est-à-dire des dettes contractées pour choses nécessaires à la vie.

Walter Frederick Shaver, qui avait fait une cession autorisée de ses biens le 15 août 1935, voulait reprendre son statut ordinaire et s'adressa en conséquence à l'honorable juge Louis Boyer, de la Cour Supérieure, siégeant à la division des faillites, pour lui demander sa décharge ou libération complète de son passif.

Cette demande fut cependant contestée par certains créanciers qui avaient fourni à Shaver des choses nécessaires à la vie, comme par exemple du charbon, du lait, du beurre, des services médicaux, etc. Devant cette opposition, l'hon. juge Boyer accorde la libération de toutes les dettes, sauf cependant de celles-là.

La libération demandée par Shaver toutefois ne prendra effet que dans deux ans. Le Tribunal suspend ainsi la libération à cause de circonstances spéciales et particulièrement parce que le failli avait continué à faire affaires, sachant qu'il était insolvable et ceci plusieurs mois avant sa faillite. D'ailleurs l'actif du failli n'avait pas donné un pourcentage suffisant du passif.

Voici comment l'arrêt de l'hon. juge Boyer régit cette affaire: "La Cour, après avoir entendu les parties par leurs procureurs respectifs sur le mérite de la demande de libération du débiteur qui a fait une cession autorisée le 15 août 1935;

"Attendu qu'il n'a pas été prouvé que le débiteur ait commis aucun des délits mentionnés dans la loi de faillite et attendu que le seul des faits mentionnés aux articles 143, 144 ou 147 établi par la preuve est le fait que l'actif du débiteur n'a pas une valeur égale à cinquante cents par dollar du chiffre de ses obligations non garanties;

"Vu que le débiteur a fait affaires sachant qu'il était insolvable, et ceci plusieurs mois avant sa faillite; "Vu les circonstances spéciales relevées par la preuve;

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires comme le médecin, le laitier, la buanderie, le vendeur de charbon et autres...); ces créances étant créances alimentaires, il ne peut y avoir libération quant à elles. "Le tout sans frais."

"Pour ces motifs, suspend la libération du débiteur pour une période de deux ans, et ordonne qu'il ne soit libéré qu'à la date du 26 juin de l'année 1939, mais la dite libération ne devant affecter en aucune manière les créances suivantes: savoir (ici une liste de créanciers alimentaires

RADIO-COUPRIER

Mercredi 2 juin

Articles d'intérêt

Congrès de la langue française

Par CHCM de 10 h. à 11 h. — La vingt-deuxième émission du Comité d'organisation du deuxième Congrès de la langue française, sera diffusée par la Société Radio-Canada sur le réseau trans-Canada, ce soir, de 19 heures à 20 heures 30, heure avancée de l'Est.

Le programme comportera une causerie de dix minutes de M. Edouard Montpetit, de Montréal, et un programme musical exécuté par le Trio Lyrique.



Betty Davis, populaire actrice de cinéma qui sera au programme Hollywood Hotel vendredi soir à 9 heures au réseau Columbia. Le poste CKAC de Montréal fera le relais de ce programme.

Détails de la journée

CHCM

5 h. 20 Concert (disques).
6 h. 00 Bourne.
6 h. 15 Le disque pour tous.
6 h. 30 Cappy Harris Swing.
6 h. 45 Les Nouveaux d'un Puriste.
7 h. 00 Réclat.
7 h. 15 Les Cavaliers de LaSalle.
7 h. 25 Joutier, balle au camp.
7 h. 30 Service de nouvelles.
7 h. 45 Hommage à Sir Edward Elgar.
8 h. 00 For Friends of Music.
8 h. 20 A commander du studio.
8 h. 30 Ministère de l'Agriculture.
8 h. 45 Concert par Mlle. Suetta Forcun, violoncelle et Jean Leclerc, piano.

9 h. 30 Spotlight Parade.
9 h. 45 Congrès de la langue française.
10 h. 20 Orchestre Lloyd Huntley.
10 h. 45 Radio-journal.
11 h. 00 Orchestre Mart Kenney.

CKAC

7 h. 15 Mélodies rythmiques.
7 h. 25 Sonnet.
7 h. 30 Pot-pourri matinal.
8 h. 00 Scénario matinal.
8 h. 15 Nouveaux d'un Puriste.
8 h. 30 Chansons françaises.
8 h. 45 Heures de la ménagère.
9 h. 00 Le Bon Jean et la chanson.
9 h. 20 Bonjour Madame.
9 h. 30 Raymar.
9 h. 45 Musique d'orgue.
10 h. 00 Musique de danse.
10 h. 15 Ma Perkins.
10 h. 30 Magazine de l'Air.
10 h. 45 Programme Rino.
11 h. 00 Service rapide.
11 h. 15 Marchand de St-Hyacinthe.
11 h. 20 Le programme de la semaine.
11 h. 30 Les Compagnons des Hivers.
11 h. 45 Cours de la bourse.
12 h. 00 Produits laitiers.
12 h. 15 Température.
12 h. 30 Causerie agricole.
12 h. 45 Nouveautés instrumentales.
1 h. 00 Causerie par l'abbé Tétrault.
1 h. 15 Radio-journal Westernhouse.
1 h. 30 Chanteur Zymophos.
1 h. 45 Le monde féminin.
2 h. 00 Nouveautés instrumentales.
2 h. 15 Manhattan Matinée.
2 h. 30 Musique hawaïenne.
2 h. 45 Poésie Strings.
3 h. 15 Danse Tiro.
3 h. 30 Russell Dorr.
3 h. 45 Nouveautés instrumentales.
4 h. 00 Annonces sociales.
4 h. 15 Sonnet.
4 h. 30 Piano.
4 h. 45 Le programme du foyer.
5 h. 00 L'Heure de la valse.
5 h. 15 L'Heure récréative.
5 h. 30 Chansonnètes.
5 h. 45 Le tourisme chez nous.
6 h. 00 Association nationale de bénéfices mutuels.
6 h. 15 A choisir.
6 h. 30 L'heure avec Ken Murray.
6 h. 45 L'Heure Bulova.
7 h. 00 Chansons en chœur.
7 h. 15 Cavaliers de LaSalle.
7 h. 30 Radio-journal Westernhouse.
7 h. 45 Pharmacie Montréal.
8 h. 00 Berceuse.
8 h. 15 Le reporter sportif Mohan.
8 h. 30 Orchestre Bunny Bergin.
8 h. 45 Orchestre Bert Block.
9 h. 00 Radio minute.
9 h. 15 Orchestre Benny Goodman.
9 h. 30 Orchestre George Hamilton.
9 h. 45 L'Heure-fin des émissions.

CHLP

8 h. 55 Sonnet.
9 h. 00 Chansons françaises.
9 h. 15 Extraits de chansons.
9 h. 30 Baudouin St-Hubert.
9 h. 45 Causerie sur l'hygiène.
10 h. 15 Emission Fédérale.
10 h. 30 Livres et idées.
10 h. 45 Musique de danse.
11 h. 00 Comédies musicales.
11 h. 15 Renssance Radio Service.
11 h. 30 A l'heure de l'été.
11 h. 45 Variétés.
12 h. 00 Musique de danse.
12 h. 15 L'Heure féminine.
12 h. 30 Cordonnerie Geo. Mercier.
12 h. 45 L'Heure féminine.
1 h. 00 Variétés instrumentales.
1 h. 15 Sonnet.
1 h. 30 Poésie symphoniques.
1 h. 45 Now and Then.
2 h. 00 Radio-baseball Dow.
2 h. 15 Météo.
2 h. 30 Météo.
2 h. 45 Itanyar.
3 h. 15 Variétés.
3 h. 30 Chansons françaises.
3 h. 45 L'heure du Samovar.
4 h. 00 Studio.
4 h. 15 Sonnet.
4 h. 30 Chansons-primaires.
4 h. 45 Cordes et clavier.
5 h. 00 Lever de rideau.
5 h. 15 Orchestre Auditorium.
5 h. 30 Harmony Hall.
5 h. 45 Orchestre Seger Ellis.
6 h. 00 L'Heure-fin d'émission.

CFCF

7 h. 45 Nouvelles.
8 h. 00 L'événement.
8 h. 15 Mélodies.
8 h. 30 Chœur.
8 h. 45 Club.
9 h. 00 Column of the Air.
9 h. 15 The English Derby.
9 h. 30 House of Peter McGregor.
9 h. 45 Dorothy Dale.
10 h. 00 La santé.
10 h. 15 Cecil and Sally.
10 h. 30 Hughes Reel.
10 h. 45 Happy Dan.
11 h. 00 Lever News.
11 h. 15 Bourne.
11 h. 30 Soliste.
11 h. 45 L'heure de la valse.
12 h. 00 Dan Hardin's Wife.
12 h. 15 Trio de concert.
12 h. 30 News Comments.
12 h. 45 Fantaisie en Rhythm.
1 h. 00 Soliste.
1 h. 15 Southernaires.

Les ondes courtes

Radio-Colonne-France

Ce matin à 10 h. — Direction: TPAZ.
19.45 m. 15.212 meg. — Concert sous la direction de M. Henri Tomasi, cours de Mlle Annette Haas, pianiste:
1. — Symphonie No. 6 "La Surprise" de Haydn.
2. — Ouverture en ut majeur dans le style italien de Schubert.
3. — Concerto en fa mineur pour piano et orchestre de Chopin.
Soliste: Mlle Annette Haas.
4. — Prélude à l'après-midi d'un faune de Cl. Debussy.
5. — Etude symphonique d'après la nef de Gustave Samazeuilh.

Radio-Colonne-France

Horaires de midi 15 à 2 heures, ce soir (jeudi matin). —

1. O. 25 m. 24 — 11.200 Mc.
12 h. 15 Informations en français, cours.
13 h. 45 Informations en Arabe.
14 h. 00 Concert. Relais de Rennes.
14 h. 45 Concert. Relais de Lyon.
15 h. 20 Diffusion du Radio-Journal de France.
16 h. 50 L'homme et la femme du jour, par M. Pottecher.
17 h. 00 Concert. Musique enregistrée.
18 h. 20 Informations en français, cours.
19 h. 30 Informations en Anglais.
20 h. 20 Informations en Italien.
21 h. 30 Relais.
22 h. 30 Cours coloniaux.
23 h. 45 Informations en Portugais.
24 h. 00 Fin de l'émission.
1. O. 25 m. 60 — 11.720 Mc.
17 h. 15 Concert de musique enregistrée.
18 h. 15 Informations en français, cours.
19 h. 40 Informations en Espagnol.
20 h. 45 Informations en Portugais.
21 h. 00 Fin de l'émission.
11 h. 00 Concert de musique enregistrée.
12 h. 00 Informations en français, cours.
12 h. 30 Informations en Anglais.
13 h. 45 Concert de musique enregistrée.
14 h. 45 Informations en Allemand.
15 h. 00 Fin de l'émission.

Longueurs d'Ondes

Longueurs d'ondes des postes, en mètres et en kilocycles.

Postes	Mètres	Kilocycles
CHCM	229.1	816
CKAC	411	680
CFEA	600	500
CHLP	260	1,120
CHCM	465	645
CHCM	223	1,310
CRCS	200	1,500
WABC	248.5	880
CHNG (N-Car)	247.8	1,210
WJLA	344.5	865
WJZ	394.5	760
WJY	379.5	790
WJTC	282.5	1,060
WJWL	373.5	1,160

Le congrès de la Canadian Transit

L'hon. C.-D. Howe y sera l'un des principaux orateurs

On nous prie d'annoncer que l'honorable C.-D. Howe, ministre fédéral du transport, sera l'un des principaux orateurs à l'assemblée annuelle de la "Canadian Transit Association" qui aura lieu aujourd'hui, à l'hôtel Mont-Royal, et sera suivie jeudi du congrès proprement dit. Plus de 250 délégués de toutes les parties du Canada y sont attendus ainsi que de nombreux autres visiteurs venant des Etats-Unis.

Le problème du transport sera étudié sous tous ses angles au cours du congrès. M. W.-J. Lynch, assistant du gérant général de la "Quebec Railway, Light and Power Company", est le président de la compagnie des tramways de Montréal, vice-président; M. E.-B. Walker, surintendant général des lignes électriques du Canadian National, trésorier et M. H.-J. Curtis, contrôleur et assistant du secrétaire-trésorier de la compagnie de Transport Provincial, auditeur.

Des représentants de compagnies de transport de plusieurs villes importantes de tout le Canada participent aux délibérations.

Volcan en éruption près du village de Rabaul, en Nouvelle-Bretagne

Rabaul, Nouvelle-Bretagne, 1er (P.C.) — Ce village de l'île de la Nouvelle-Bretagne, sous le protectorat de l'Australie, est devenu un véritable lac aujourd'hui par suite de deux éruptions volcaniques et d'un raz de marée dimanche.

Une grande barrière de boue épaisse, projetée par la mer sous la force du tremblement de terre sous-marin qui a causé le raz de marée, gît à travers l'entrée du port. La flotte des vapeurs des îles, retenue à l'intérieur du port, ne peut atteindre la mer. Deux bateaux ont été renversés par la boue volcanique et ont coulé.

Un volcan à proximité du village est encore en éruption.

Tournée de Katharine Cornell

New-York, 1er. — La grande vedette du théâtre Katharine Cornell est à préparer les plans d'une tournée mondiale. Cette tournée débuterait le 7 mars 1938 à Washington car la vedette américaine veut jouer dans toutes les capitales du monde. Après Washington elle se dirigerait vers l'ouest où elle se dirigerait vers l'ouest où elle se dirigerait vers l'ouest.

Son répertoire comprendrait "Romeo and Juliet", "Saint-John", "Candida" et "The Barretts of Wimpole Street".

2 h. 00 Do you want to write?
2 h. 15 Variétés.
2 h. 30 Michael Strange — Diseuse.
2 h. 45 Club Matinée.
3 h. 00 Studio.
3 h. 15 Young Hickory.
3 h. 30 Musicales.
3 h. 45 Meet the Orchestra.
4 h. 00 Bourne.
4 h. 15 Variétés.
4 h. 30 Musical Fantasy.
4 h. 45 Uncle Troy.
5 h. 00 Lights Out.
5 h. 15 Théâtre.
5 h. 30 Soliste.
5 h. 45 One Man's Family.
6 h. 00 Orchestre Lloyd Huntley.
6 h. 15 NBC Siring Symphony.
6 h. 30 Head of the South Seas.
6 h. 45 The Friendly Store.
7 h. 00 NBC Minstrel Show.
7 h. 15 Nouveautés.
7 h. 30 NBC Magic.
7 h. 45 Orchestre Jack Russell.
8 h. 00 Orchestre Don Bestor.
8 h. 15 Lights Out.
8 h. 30 Fin des émissions.

EN VEDETTE AU LOEW'S



Tala Birell et John Boles dans la comédie romantique "As Good As Married", un film Universal, que le Loew's mettra à l'affiche vendredi.

Fête religieuse au collège de Rigaud

La réunion annuelle des anciens élèves du collège coïncide

Rigaud, 1er. — Le collège Bourget a célébré lundi le cinquantenaire du sanctuaire de Lourdes. Il y a, en effet, cinquante ans, une chapelle fut érigée au sommet même du rocher en l'honneur de la Vierge. L'Amicale des anciens élèves du collège a tenu sa réunion annuelle à l'occasion de cette célébration.

En réponse à l'appel vibrant du R. P. Wilfrid Senécal, supérieur du collège, plus de 8,000 pèlerins, comprenant en grande partie des fidèles du diocèse de Valleyfield, se sont rendus au sanctuaire pour rendre hommage à Notre Dame de Lourdes. Leurs Exc. NN. SS. Langlois, Forbes, Lamoignon, Desclaux et Courchesne s'unirent aux pèlerins pour exprimer leur amour et leur gratitude à Marie. Et nombreux étaient les membres du clergé, délégués de communautés religieuses et de maisons d'éducation, qui escortaient. Leurs Excellences 700 anciens élèves ont participé à cette fête religieuse.

Vers 8 h. 30 la foule se mit en marche vers le sanctuaire. Une fois rendue aux pieds de la grotte, elle fut tout fait d'occuper les trois terrasses. Le R. P. supérieur exprima le regret que Son Eminence le cardinal Villeneuve ne se trouvât pas à Rigaud pour le premier moment des fêtes. Puis il offrit ses hommages de respect, de reconnaissance et de soumission filiale aux évêques présents: "Votre présence nous honore, dit-il, et nous est doublement précieuse: elle est une marque de la sympathie dont vous entourez notre œuvre et un encouragement à la continuer en la développant."

Il y eut bénédiction du très saint Sacrement, présidée par Mgr A. P. Sabourin, curé de Rigaud, assisté de MM. les abbés Calixte Landry et Antonio Quenel, respectivement comme diacre et sous-diacre.

Les élèves du collège Bourget interprètent un grand jeu choral, "Le gémissement vers la Colombe", œuvre du R. P. Gustave Lamarche, C.S.V. Les quatre cents élèves, divisés en quatre chœurs, avaient pris place aux endroits les plus pittoresques du rocher.

Après la cérémonie de Lourdes, les anciens élèves de Bourget se réunirent dans la salle académique pour procéder à l'élection du nouveau conseil de l'Amicale. M. Oscar Hamelin fut élu président. M. le chanoine Hector Yelle, curé de Saint-André-Argeville, et M. le Dr Jean-Marie Laframboise, d'Ottawa, vice-présidents. Cinq nouveaux directeurs furent nommés: MM. les Docteurs Joseph Tittley, Réginald Blouin, Sévillat Cheff, M. Arthur Lalonde et M. Raymond Brunet.

Une enfant blessée dans un accident

La voiture d'un marchand de Saint-Jean capote sur la route de Montréal

St-Jean, 1. (Du correspondant du Canada) — M. Philippe Baillargeon, marchand de glace bien connu à St-Jean, a été victime d'un grave accident la nuit dernière sur la route St-Jean-Montréal, à environ un mille au nord de la paroisse de St-Luc. M. Baillargeon, son épouse et ses enfants, revenaient de Montréal quand leur voiture fut frappée par une automobile qui se dirigeait vers Montréal. La voiture de M. Baillargeon tourna deux fois sur elle-même et fut complètement démolie. Un seul des occupants de la machine fut gravement blessé: c'est la petite fille de M. Baillargeon, Louise, âgée de 3 ans, qui fut transportée à l'hôpital de St-Jean où les Drs Geo. Phaneuf et Aimé Perrier constatèrent une fracture de la jambe droite et quelques contusions au corps.

Les autres occupants de l'automobile ne souffrent que de blessures légères.

Ralliement scout à Longueuil

Le deuxième ralliement scout du diocèse de Saint-Jean se tiendra cette année sur le terrain du collège de Longueuil, les samedi et dimanche 26 et 27 du courant.

Les Troupes et les Meutes des invitées à y prendre part. Un endroit leur sera réservé pour camper sur le terrain, si elles s'inscrivent avant le 20 juin en écrivant au scoutmaster, M. Willie Donnelly, 114, rue St-Charles, Longueuil.

Dîner de diplomates

Londres, 1er (P.C. - Havas) — L'hon. Vincent Massey, haut commissaire du Canada à Londres, et Mme Massey ont reçu à dîner hier soir en l'honneur des représentants diplomatiques de l'Empire britannique. Le premier ministre du Canada, M. Mackenzie King, était au nombre des invités.

Trois grands artistes du Metropolitan à la matinée de samedi au Plateau

Rose Bampton, Hilda Burke et Hardesty Johnson, trois artistes du Metropolitan Opera House de New-York, se feront entendre samedi à la matinée d'initiation de l'orchestre de la Société des Concerts symphoniques de Montréal à l'Auditorium du Plateau. On comprend dès lors aisément que les mélomanes aient déjà réservé la plupart des billets mis en vente pour ce concert. Il en reste néanmoins, qu'on peut se procurer au bureau de la Société, chambre 23 de l'hôtel Windsor, ou chez Edmond Archambault, 500 est, rue Sainte-Catherine.

"C'est le mair' qu'a tort", à Allô Paris!

La nouvelle revue de Henri Letondal s'inspire de la Semaine Belge.

L'actualité sert, chaque semaine, d'inspiration aux chansonniers de la boîte de la rue Saint-Denis. "C'est le mair' qu'a tort", la nouvelle revue de Henri Letondal, traite de la venue des délégués belges à Montréal et il est naturellement question de "la terre d'Oka".

La revue est conduite joyeusement par l'auteur qui interprète le rôle de "papa Beulemans", type du bruxellois au franc parler et à la gaieté réjouissante. Papa Beulemans vient à Montréal avec sa fille (Mlle Mia Riddez), à l'occasion de la semaine belge. Il rencontre successivement l'industriel Laitière (Mlle Mitchell), l'Officiel (M. Cloutier), l'Exposition (Mlle Giroux), et le Sénateur (M. Fouchereau). Mais un personnage inattendu fait son apparition: c'est le "Manneken-pis", le célèbre monument de la capitale belge. Ce personnage est joué de façon inénarrable par Mme Béliveau.

Toute la revue d'ailleurs est marquée de la plus grande fantaisie. Après les péripéties de M. Beulemans à l'hôtel, de la danse du "petit soldat", et des complications inattendues d'un prologue chanté, la revue se termine à l'hôtel de ville où il est prouvé que le problème de la circulation n'est pas si facile que l'on pense.

Mentionnons les amusantes chansons de Paul Fouchereau, lequel s'accompagne lui-même au piano; le tour de chant de M. Albert Cloutier et celui de Mlle Mia Riddez; l'inénarrable duo de "L'Hirondelle et du papillon" où Mme Béliveau et Mlle Mitchell ont un comique achevé.

Mlle Germaine Giroux, toujours élégante et jolie, se fait applaudir dans plusieurs chansons et rappels, en plus des rôles de la revue qu'elle anime de toute sa vivacité. "N'oublions pas les 'Deux Copains'" dont le répertoire se renouvelle, chaque semaine, et qui interprètent deux amusantes chansonnettes: "La Meunière" et "Ah! Ah! Décidément, si d'après le titre, quelqu'un à tort, ce n'est sûrement pas le maire, mais celui qui néglige d'aller entendre cette revue, au Cabaret Allô Paris!"

Au Palace

Le film "Romeo and Juliet", que le cinéma Palace présentera à partir de vendredi, est exactement et mot à mot le drame de Shakespeare. L'adaptation a été faite par Talbot Jennings, écrivain bien connu de la Metro-Goldwyn-Mayer et un disciple de Shakespeare, dit-il, et le drame est plus pleinement présenté dans le film qu'il n'est possible de le présenter sur la scène. La pièce a été tournée exactement comme Shakespeare l'a écrite et comme il désirait qu'elle soit jouée.

Norma Shearer et Leslie Howard jouent les deux rôles immortels de Romeo et de Juliette. La distribution comprend parmi les artistes les plus connus John Barrymore, Edna May Oliver, Basil Rathbone, C. Aubrey Smith, Andy Devine, Ralph Forbes et Reginald Denny.

A l'Impérial

Pour trois jours, à partir de vendredi, le cinéma Impérial présentera un film dont la préparation a duré six mois, qui a coûté plus d'un million de dollars et dont Doris Nolan et George Murphy jouent les principaux rôles, "Top of the Town". Gertrude Niesen et Ella Logan, les deux populaires chanteuses de la radio, font partie de la distribution ainsi qu'une trentaine d'autres vedettes de l'écran. Le second film à l'affiche pendant ces trois jours sera "The Soldier and the Lady", adaptation du grand roman de Jules Verne "Michel Strogoff". La figuración ne compte pas moins de 10,000 personnes.

Au Capitol

Spencer Tracy, Gladys George et Franchot Tone tiennent les principaux rôles dans "They Gave Him a Gun", qui figurera à compter de vendredi prochain au programme du cinéma Capitol.

Dans ce film, Tone joue, pour la première fois dans sa brillante carrière cinématographique, le rôle d'un dur à cuire.

Tiré du roman du major William Joyce Cowen, "They Gave Him a Gun" est une sorte de pièce antimilitariste où l'on retrace la carrière d'un très jeune homme transformé en dangereux "racketeer", parce qu'il a la guerre on l'a habillé au maniement des armes à feu.

Le second film à l'affiche "Oh! Doctor", avec Edward Everett Horton qui jouera le rôle de l'hypochondriaque qui vend son droit d'insécurité pour des pilules, et qui, naturellement, le regrette, pour enfin trouver moyen de rentrer en possession de son héritage.

MUSIQUE-THEÂTRE-CINÉMA

Opinions... Critique... Commentaires

AU PLATEAU



Mlle Rose Bampton, du Metropolitan Opera de New-York, chante samedi à la matinée d'initiation à la musique symphonique.

Le Requiem de Verdi au Festival de Saint-Laurent

L'histoire de cette œuvre est des plus intéressantes

Le Requiem de Verdi n'est pas une œuvre de musique sacrée, il n'a même pas été destiné à l'exécution à l'église, c'est purement un memento.

A la mort de Rossini en 1868 Verdi conçut le projet d'écrire un Requiem qui serait chanté à la Cathédrale de Bologne aux anniversaires de la mort du maître, jamais et nulle part ailleurs.

Le texte divisé en treize tranches fut confié à autant de compositeurs. Verdi se réservant le Libera. Quand l'ouvrage fut rassemblé il fut trouvé tellement décaissé avec des réalisations si dissemblables et incohérentes que le projet fut abandonné.

En 1873 le grand poète Alessandro Manzoni mourut pleuré par toute l'Italie. Verdi qui était son ami intime reprit le projet seul et l'œuvre fut exécutée pour la première fois à Milan, le jour anniversaire de la mort de Manzoni, le 22 mai 1874.

Les mêmes textes que dans le projet original ont été traités par Verdi dans l'ordre où ils se présentent dans la liturgie; mais avec des répétitions de mots et de phrases et des interludes orchestraux, le Requiem atteint des dimensions qui suffisent à elles seules à l'exécution du culte.

Le Requiem de Manzoni qui date à peu près de la même époque qu'"Aida" présente cependant avec cet opéra des différences de facture fondamentales. Tandis que l'opéra semble être le commencement de l'évolution qui mène le Verdi du Trouvère à celui de Falstaff, le Requiem paraît bien en avance sur l'œuvre de théâtre.

Verdi a donné dans son évolution un spectacle peut-être unique; c'est d'avoir en pleine gloire, avec à son actif des œuvres qui auraient suffi à assurer sa renommée, renoncé à une forme d'art qui lui avait valu des triomphes, pour travailler avec un idéal nouveau.

Le Requiem est l'une des œuvres du nouveau Verdi, de celui qui est devenu immortel. C'est cette œuvre à la fois profonde et brillante qui sera jouée le soir du 10 juin à la chapelle du collège de St-Laurent. Elle sera présentée par Mesdames Hilda Burke, Rose Bampton, messieurs Hardesty Johnson et Percival Dove, les Disciples de Massenet et l'orchestre des Concerts Symphoniques de Montréal sous la direction de M. Wilfrid Pelletier.

Au Princess

C'est l'ébouriffante comédie de Samuel Goldwyn, "Woman Chases Man", avec Joel McCrea et Miriam Hopkins, qui prend vendredi l'affiche, pour une semaine, au cinéma Princess.

Ce film est le cinquième de Miriam et Joel réunis. On sait le succès des précédents: "The Richest Girl in the World", "Barbary Coast", "Splendor" et "These Three".

Ce délicieux couple est entouré, dans "Woman Chases Man", de Charles Winninger, Erik Rhodes, Ella Logan, Leona Mariele et Broderick Crawford.

"Woman Chases Man" est l'histoire d'une femme architecte qui poursuit un riche jeune homme d'un bout du monde à l'autre pour en obtenir la préparation des plans d'un village modèle.

Au Capitol

Spencer Tracy, Gladys George et Franchot Tone tiennent les principaux rôles dans "They Gave Him a Gun", qui figurera à compter de vendredi prochain au programme du cinéma Capitol.

Dans ce film, Tone joue, pour la première fois dans sa brillante carrière cinématographique, le rôle d'un dur à cuire.

Tiré du roman du major William Joyce Cowen, "They Gave Him a Gun" est une sorte de pièce antimilitariste où l'on retrace la carrière d'un très jeune homme transformé en dangereux "racketeer", parce qu'il a la guerre on l'a habillé au maniement des armes à feu.

Le second film à l'affiche "Oh! Doctor", avec Edward Everett Horton qui jouera le rôle de l'hypochondriaque qui vend son droit d'insécurité pour des pilules, et qui, naturellement, le regrette, pour enfin trouver moyen de rentrer en possession de son héritage.

LA MUSIQUE

Verdi, musicien dramatique

par Léo-Pol Morin

(Collaboration particulière au Canada)

On a une tendance à confondre dans une même esthétique, dans une même qualité musicale, des musiciens comme Puccini, Léonavallo, Mascagni et Verdi, celui-ci étonnant au-delà du très étonnant "Falstaff".

La paresse et l'ignorance aidant, on a tout fait de ranger Verdi parmi les veristes dont la cameleote bien sonnante continue à circuler librement et avec succès à travers le monde.

C'est que le faux assaisonnement musical, les roublardes et dangereuses sauces musicales dans lesquelles les veristes se sont complu, ont un rapport de surface avec les violences dramatiques, la verve et l'esprit d'un Verdi.

Au dire de Debussy, la "Traviata" contenait toutes les "formules" devenues chères à la jeune école italienne: l'entracte imperturbablement biffé, la romance qui fait sortir le mouchoir, etc.

N'oublions pas la scène de l'agonie. Debussy dit pourtant que c'est un ouvrage sympathique: "On va de romances en romances, dit-il, voyage où l'on peut trouver de l'agrément pour ce que l'on y trouve et là de passion véritable. Ça ne prétend jamais à la profondeur. C'est tout en façade et, malgré la tristesse des situations, il y a toujours du soleil. L'esthétique de cet art est certainement fautive parce que l'on ne traduit pas la vie par des chansons, mais il y a chez Verdi une façon héroïque de mentir à la vie peut-être plus belle que l'essai de réalité tentée par la jeune école italienne."

Malgré l'usure, la "Traviata" demeure au répertoire et tire les larmes à coup sûr. De même, parmi les premières œuvres de Verdi, "Le Trouvère", dont la scène de "Miserere", au 4e acte, reste d'un effet saisissant, il y a encore "Rigoletto", dont le quatuor est un chef-d'œuvre, un magnifique morceau d'anthologie.

Mais il est certain que les premières œuvres de Verdi sont peu sérieuses, et qu'elles n'apportent pas grand chose, en dehors de l'effet dramatique, violent, partout d'une verve irrésistible.

Mais avec "Don Carlos", la "Forza del destino" et surtout "Aida", la musique de Verdi prend un caractère plus sérieux. L'auteur s'éloigne de plus en plus de Meyerbeer et de la violence facile. Les scènes de ses nouvelles opéras vont s'enchaîner sans reprises, sans épisodes inutiles, sans ces découpages dont le vieil opéra italien avait abusé, et même Rossini dans le très beau et très fameux "Barbier".

nel près de Cerbere vit une petite
 lumière sur la colline au-dessus de
 lui, juste avant l'aube. Il s'approcha
 avec précaution et vit que c'était la
 lueur d'une cigarette. Le fumeur fut
 arrêté. Il donna le nom de Guillermo
 Camperri, 38 ans, d'Imberia, Italie,
 mais refusa tout autre renseigne-
 ment. Les gardes trouvèrent sur lui
 une grosse somme d'argent, des bil-
 lets de chemin de fer et un reçu de
 bagages.

Bill Dietrich n'accorde aucun point et aucun coup sûr aux Browns de Saint-Louis

TRUETT SEWELL BLANCHIT LES ROYAUX, 5 A 0

Il n'accorde que 4 coups aux Montréalais. — Le circuit de Meyers donne la victoire aux Bisons

Buffalo, 1er. — Les Royals de Montréal ont encaissé leur second blanchissage aux mains de Truett Sewell à leur première partie du soir de la saison, par le score de 5 à 0. Ici, le sénéchal de la défense a été la victime de Sewell, qui n'a accordé que quatre coups sûrs bien espacés aux Montréalais.

Le circuit de Butch Meyers a assuré la victoire aux Bisons à la septième manche, faisant compter trois points. Les Royals n'ont été menacés qu'à la seconde manche, lorsque Gus Dugas, le premier frappeur, a réussi un triple, mais il est cependant resté échoué, car Bud Haffey et Dave Harris ont ensuite été retirés au bâton, et Sankey a terminé la reprise en frappant une chandelle au champ centre.

Une foule de 10.000 amateurs a vu Sewell mettre fin à une série de neuf victoires consécutives des Royals.

McCormick a ouvert la septième manche d'un triple, puis Phillips a reçu un but sur balles, et le circuit de Meyers les a fait compter deux points. Trois simples de Corbett, Tyler et Ollie Carnegie ont rempli les coussins à la huitième, et le simple de McCormick a donné deux autres points aux Bisons.

La série de deux parties se terminera demain soir, après quoi les Royals partiront pour Toronto, où ils joueront quatre parties avant de retourner à Montréal dimanche. Larry Myllkangas lancera probablement demain.

Toronto a obtenu le lanceur droitier Earl Caldwell des Browns de St-Louis. Caldwell a gagné 7 parties et en a perdu 16 l'an dernier avec les Browns. Il mesure 6 pieds 1 pouce, et pèse 185 livres. Il est âgé de 31 ans.

Les Maple Leafs ont envoyé le jeune lanceur droitier Art Upper sous option au club Smith's Falls, de la ligue Canadienne. Upper jouait avec un club semi-professionnel de Toronto l'an dernier.

MONTREAL				BUFFALO							
	ab	p	c	r	a	ab	p	c	r	a	
Ball 2b	4	0	0	2	3	Olsen 2b	4	0	0	3	2
Jeffries 3b	4	0	0	0	2	Corbett 1b	4	1	1	1	0
Dunlap 4b	4	0	0	0	2	Tyler 1b	4	0	0	0	2
Dugas 1b	4	0	0	1	2	Carnegie 4b	4	0	0	1	2
Duffy cf	4	0	1	0	2	McCormick 4b	4	1	3	0	2
Harris cf	4	0	1	0	2	Ducker 3b	3	0	0	2	1
Sankey ss	4	0	0	0	2	Phillips 2b	3	0	0	0	2
McCormick ss	4	0	0	0	0	Meyers 4c	4	1	1	1	3
Stenphenson r	4	0	0	0	0	Sewell 1b	3	0	1	1	3
Kies r	4	0	0	1	0						
Duke 1b	2	0	1	2	3						
Total	33	0	4	24	12	Total	32	5	8	27	14
Montreal						000	000	000	000	000	000
Buffalo						000	000	000	32x	3	3
Errors: Ducker 2. Sankey. Meyers. Olsen.											
Points produits par Meyers 3. McCormick 2.											
Trois-but: Dugas. McCormick. Circuit.											
Dunker. Sacrifices: Ducker. Ducker.											
Dunker. Sacrifices: Bell & Dugas; Meyers & Olsen											
& Corbett. Lâchés sur les buts: Montréal 8.											
Buffalo 6. Buts sur balles de Duke 2. Sewell											
1. Ducker. 1. Ducker. 1. Ducker. 1. Ducker. 1. Ducker.											
Campbell et Rommel. Temps 1.47.											

Cash Book, a Lord Astor, reste le favori du Derby qui a lieu aujourd'hui

UN CHEVAL PAR JOUR

MORALIST est inscrit dans la dernière course de cet après-midi à Suffolk Downs. Ce cheval a compté à Narragansett alors qu'il courait à titre réclame pour \$1,250. Subsequemment, contre des chevaux de sa catégorie et d'un poids de 113 livres, il sera fort à son aise pour gagner la course. Il devrait non seulement avoir des chances d'arriver mais aussi au gros lot.

SUFFOLK DOWNS

PREMIERE COURSE — Be Just, Joy Flag, Miss Tad.
DEUXIEME COURSE — Starogin, Milk, Witson.
TROISIEME COURSE — Lady Infinité, Papa Jack, Blue Grotto.
QUATRIEME COURSE — Bagpipe, Panther Creek, Beau Edwin.
CINQUIEME COURSE — North Riding, Miss Dolphin, Trina.
SIXIEME COURSE — Reel, Gilbert Elston, Onrush.
SEPTIEME COURSE — Erb, Grey Streak, Telling You.
HUITIEME COURSE — Moralist, Bounding Count, My Boss.

A BELMONT PARK

PREMIERE COURSE — Durward, Voltaire, Addis.
DEUXIEME COURSE — Sneezy Aero, Now Then.
TROISIEME COURSE — Jack Fly, High End, Kai Min.
QUATRIEME COURSE — Dawn Play, Which Print, Royal Raiment.
CINQUIEME COURSE — Orient Express, Advocate, Savage.
SIXIEME COURSE — Chancer, Gold Quest, Reminding.

A DETROIT

PREMIERE COURSE — Lowry, Blond Reel, Blue Chatter.
DEUXIEME COURSE — Sarahmond, Tramway, Mary Caroline.
TROISIEME COURSE — Polly Hastings, Larry M., Sand Baby.
QUATRIEME COURSE — Hermanita, Fritz, Heather, Henry Sugar.
CINQUIEME COURSE — My Lawyer, Maystick, Golden Fate.
SIXIEME COURSE — Whisking, Whisking, Curb Bit.
SEPTIEME COURSE — Riceland, Cablegram, Burning Billows.
HUITIEME COURSE — Silent Don, Cablegram, Burning Billows.

A THORNCLIFFE

PREMIERE COURSE — Circulet, Romarch, Castle.
DEUXIEME COURSE — Festive Board, Solar Time, Buy Now.
TROISIEME COURSE — Rose Path, Feudal Lord, Lord Tournament.
QUATRIEME COURSE — Lorraine, S. Prince Rupert, Sir Byron.
CINQUIEME COURSE — Molasses Bob, Penril, Play Book.
SIXIEME COURSE — Pitch Blende, Silviris, Paravant.
SEPTIEME COURSE — Glistering, Dark Mission, Lugano.

WASHINGTON PARK

PREMIERE COURSE — Green Country, Prince Max, Rommy.
DEUXIEME COURSE — Busse Trumpet, Sherah Jr., Prince Cloud.
TROISIEME COURSE — Day Dawn, M. O'My, Linas Son.
QUATRIEME COURSE — Determined, Spanish Babe, Judge Leer.
CINQUIEME COURSE — Foyot, Calculator, Brown Top.
SIXIEME COURSE — Hastinola, War Glory, Transmutable.
SEPTIEME COURSE — Hardware, Flag Cadet, American Prince.
HUITIEME COURSE — Poet Prince, White Legs, Sir Ajax.

A LATONIA

PREMIERE COURSE — Putzen, Penny Nogalo.
DEUXIEME COURSE — Kitty Baker, Accordion, Play Back.
TROISIEME COURSE — Charmed Circle, Playmaster, So Good.
QUATRIEME COURSE — Blaze D'Or, Lone Cloud, Lady Elsie.
CINQUIEME COURSE — By Blaze, Chauvenet, Captain Henry.
SIXIEME COURSE — Diaper, Indian Head, Dashwood.
SEPTIEME COURSE — Dixie Boot, Moon Sweep, Brentwood Lad.
HUITIEME COURSE — Chenault, Golden Nut, Top Glide.

(Note: Ces pronostics sont basés sur la rapidité, principe élémentaire de la "handicapping", et ne s'appliquent naturellement que sur la plus grande prudence s'impose.)

Les inscrits pour aujourd'hui

Suffolk Downs

PREMIERE COURSE, 6 furlongs, — Dixie 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Thorncliffe

PREMIERE COURSE, 6 furlongs, — a-Mo 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Washington Park

PREMIERE COURSE, 6 furlongs, — a-Mo 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454,

TARIF D'ABONNEMENT
PAYABLE D'AVANCE

PAR LA POSTE
Canada (sans Montréal et banlieue) \$ 4
(NETTE sans escompte)
Etats-Unis et Empire Britannique \$ 6
Union Postale \$ 12
LIVRAISON A DOMICILE
Montréal et banlieue \$ 6
(NETTE sans escompte)

Le Canada

Pour téléphoner
au "CANADA"
DANS LE JOUR
HArbour 5131

SOIR, DIMANCHE ET FETES
Police, incendies, accidents... HA. 5131
Sport... HA. 5134
Gérant de la rédaction... HA. 3481
Atelier de composition... HA. 1432
Service d'information... HA. 1432
Rédaction en chef... HA. 5457
Circulation et expédition... HA. 5134

14

MONTREAL, MERCREDI 2 JUIN 1937

VOL XXXV — No 50

Projet pratique pour établir 500 chômeurs sur des terres

Le plan du Syndicat des cantons Villeneuve présenté à la Commission d'enquête Brien

Retour à la terre

Le Syndicat des Cantons Villeneuve, incorporé, a soumis un mémoire à la Commission d'enquête Brien sur les secours directs. Hier après-midi, MM. Caya et Jutras, respectivement président et secrétaire de cette association, ont exposé le projet qui consiste à placer sur autant de fermes 500 familles de chômeurs.

Ce projet de retour à la terre diffère de tous les plans qui ont été mis de l'avant jusqu'à maintenant en ce que les aspirants colons seraient établis sur des terres à proximité de la métropole et qu'ils seraient tenus de rembourser le prix d'achat et les dépenses encourues pour leur établissement.

Voici les grandes lignes du projet, telles qu'énoncées dans le mémoire soumis à la Commission Brien:

"Le Syndicat des Cantons Villeneuve Inc., ayant pour but de rétablir la classe de chômeurs qui peuvent difficilement se placer dans le commerce ou l'industrie, s'adresse pour faire le recrutement de ses membres à ceux qui, originaires de la campagne, dépassaient la quarantaine et chefs de famille nombreuse. "Afin d'amoindrir les dépenses, il n'enrôlera dans ses rangs que des Canadiens-Français catholiques.

"N'ayant qu'un nombre limité de membres à obtenir et voulant faire profiter tous les quartiers de la ville de Montréal de l'idée conçue, le recrutement fut fait priverment, à chaque foyer, en présence de toute la famille, avec l'entente que le principe du Syndicat était que chaque membre consentait à contracter une dette envers le Syndicat devrait travailler pour la payer, en autant que cela lui permettrait, par ce moyen, d'assurer sa subsistance et celle de ses siens.

"Dans tous les quartiers de la ville nous avons trouvé des hommes énergiques désirant refaire leur vie économique.

"Notre groupe, hors de toute critique, ignorant toute politique, ne consacra ses énergies que vers son but unique: se défendre du secours direct.

"Le bureau de direction fit subir un ballottage à chaque membre et seuls ceux qui furent jugés bons ont été acceptés.

Plan général
"Le plan comporte le rétablissement de cinq cents (500) chômeurs, exigeant une superficie de terrain de 3 milles par 4.
"Chaque établissement privé comprend:

"10.—20 arpents de terrain.
"20.—Une maison de 26 x 28 de 8 appartements, 4 en bas et 4 en haut, hygiénique et confortable en toute saison, construite d'après les plans et devis approuvés par le Syndicat.

"30.—Une dépendance, écurie combinée tels que devis.
"40.—Un crédit de mise en opération pouvant aller jusqu'à \$500, avec l'autorisation du Syndicat.
"50.—Une allocation de chômage mitigée pour les premières années, si nécessaire.

"Pour le général il faut ajouter les écoles, la chapelle, les chemins et les constructions du Centre.
"Evaluation totale approximative de \$1,500,000.

Approbations
"Ce "plan de retour à la terre" soumis aux autorités civiles et religieuses par les directeurs du Syndicat a reçu les encouragements de Son Eminence le cardinal Villeneuve qui permit que l'on attachât son nom à ce véritable mouvement social. Des hommes publics au fédéral, au provincial et au municipal ont jugé ce plan très intéressant.

"Du côté des techniciens cela fut

(Suite page dix)

MM. Rochefort et Boyer ne dinent pas à la même table

Il y a, à la populaire Auberge Chez son Père, une table où tous les jours, à l'heure du midi, s'attablent les "nationaux unis et désunis". Chaque midi les habitués de la maison y voient M. Auguste Boyer, y occupent un siège privilégié et quasi permanent à cette table, en compagnie d'un groupe de cinq ou de six amis de la cause de l'Union dite nationale.

Hier midi, M. Boyer était un peu en retard. Les amis étaient à goûter la "nationale" soupe aux pois lorsque M. Candide Rochefort, député de Ste-Marie, fit son entrée, en manches de chemise, le gilet sur le bras. Son entrée fut saluée par des salutations bruyantes, surtout de la part de ceux qui attendaient M. Boyer.

"Je cherche la révolution, dit M. Rochefort, en riant largement.

"Assieds-toi ici, tu l'auras", de rétorquer un ami, riant aussi largement. M. Rochefort prit place au bout de la table. Et commença une conversation sur le sort des ouvriers et la politique en général.

M. Boyer entra. Son entrée fut saluée aussi bruyamment que celle de M. Rochefort. Mais, il ne dit mot. Apercevant M. Rochefort, il salua ses amis et alla prendre place à une autre table, en compagnie de M. Allan Bray, conseiller municipal de Saint-Henri.

L'incident fut remarqué.

Le chien reconnu comme le guide de l'aveugle

Mlle Lucy Senkevitz, de Montréal, aveuglée par la vie au cours d'un accident survenu il y a six ans, est de retour dans notre ville après avoir suivi un entraînement d'un mois au Seeing Eye Institute, de Morris-town, New-Jersey, maison qui lui apprit, comme on le fait là-bas pour toute personne atteinte de cécité, à se servir d'un chien pour se guider dans la rue.

Mlle Senkevitz compare la sensation qu'elle éprouva en sortant pour la première fois avec ce fidèle compagnon, un chien berger allemand du nom de "Vic", à celle qu'on ressent en sortant de prison. La bête dressée à tous les obstacles de la rue est l'aide la plus précieuse qu'on puisse trouver pour une personne dépourvue de la vue.

Tué par la foudre

Québec, 1er (P.C.)—M. Wilfrid Henry, cultivateur du comté de Bel-lechasse, a été tué hier, pendant un orage, par la foudre. Il était à fermer les portes de sa grange lorsqu'il a été atteint.

Fête populaire en l'honneur de MM. Bouchard et Bastien

Le leader de l'opposition libérale en Chambre et le député de Berthier seront les hôtes d'un banquet

Au Windsor, le 17

Les libéraux de Montréal sont à organiser une fête populaire en l'honneur de l'Opposition libérale à la Législature provinciale. C'est un banquet qui aura lieu jeudi soir, le 17 juin, à l'hôtel Windsor. Les hôtes d'honneur seront MM. T. Damien Bouchard, chef de l'Opposition parlementaire libérale et Cléophas Bastien, son vaillant acolyte.

Les organisateurs s'attendent à une forte assistance, les députés fédéraux et provinciaux ainsi que les représentants des associations libérales des comtés de la province devant y assister.

Les billets ne sont que d'un dollar et cinq cents (\$1.05), taxe comprise, et ils se vendent rapidement. On peut s'en procurer en communiquant avec l'organisation libérale, MARquette 7766.

LES INVITES AU CONCOURS DE LA CHANSON FRANÇAISE



Un grand nombre d'invités ont assisté au concours de la chanson française, qui eut lieu, hier soir, au Parc Lafontaine. Outre les juges du concours, MM. Eugène Lapierre, Benoît Verdict et le Dr Edgar David, on voit sur la photo ci-haut (de gauche à droite) sur la première rangée, MM. S. Marata, Emile Pigeon, M. E. Renaud, Eugène Desjardins, Ivanhoe Bédard, J.-A. Denis, L.-Ernest Lefort, président général de la Société de Saint-Jean-Baptiste et sous-ministre de la Colonisation dans le cabinet Duplessis, Taggart Smythe, général de la Banque d'Epargne de Montréal, Alex. Dupont-Hébert et Leo Dionne. A l'arrière, se trouvent, entre autres, MM. A. Cravel, Hervé Ravary, N. Gauthier, J.-H. Parent, J. Gaudin, J.-N. Blais. Dans la foule, nous avons aussi remarqué MM. Henri Comte, qui représentait l'hon. P.-R. Du Tremblay, Dr J.-E. Racicot, MM. Edmond Archambault et F.-X. Moisan. (Photo CANADA)

Des avocats veulent faire le ramonage sur une haute échelle

M. Morgan n'a rien à déclarer sur son départ de l'Université McGill

M. le Dr H. Brittain, principal intérimaire de l'Université McGill, est entré en fonctions aujourd'hui. Il a présidé une assemblée ordinaire des directeurs de l'Université. En plus d'être administrateur de McGill jusqu'à ce que l'on nomme un successeur au Dr Eustace E. Morgan, le Dr Brittain conserve ses titres de vice-principal du MacDonald College, de doyen de la faculté d'agriculture et de professeur d'entomologie.

Le Dr Morgan était à son bureau pour la dernière fois lundi. A une question qu'on lui posait sur ce sujet, il a répondu qu'il n'avait rien à déclarer sur son départ de l'Université. M. Morgan partirait bientôt pour l'Angleterre.

MORT SOUDAINE

M. J.-O. Migneron, âgé de 75 ans, domicilié au 361 est, rue Marie-Anne, est décédé soudainement, hier, dans un restaurant situé au 916, boulevard Saint-Laurent. On a transporté le corps à la morgue, pour l'enquête du coroner.

Où il est question d'une brosse qui nettoie "ben net"

Barreau et barreaux

A Montréal, c'est une affaire assez lucrative que le ramonage des cheminées. Aussi, depuis l'avènement de M. Raynault, certains esprits entreprenants ont formé le projet de créer le trust du ramonage, en constituant une société pour le ramonage de la Ville le contrat pour le ramonage de cheminées métropolitaines.

Ce n'est pas d'hier que des gens ont fait des démarches pour obtenir pareil contrat, tout comme si c'était une perspective alléchante que de se noircir le nez et les mains, mais cette fois, la tentative paraît plus sérieuse. Comme par le passé, ce sont des avocats qui sont au fond de l'affaire.

On dit que Me J.-J. Pénverne, auteur de la vaste enquête sur les "raquettes" métropolitaines, appuie de toutes ses forces les démarches d'un de ses collègues, qui brigue l'honneur d'être le ramonneur officiel de Montréal.

Cet avocat entend faire le ramonage sur une haute échelle. Du Barreau aux barreaux, il n'y a qu'un saut... La société en question aurait inventé une brosse moderne qui, montant et descendant dans les cheminées remplies de suie, les nettoierait si bien... que le comité exécutif était sur le point d'accorder le contrat.

Seulement, il y a les ramoneurs, les vrais — ils sont 24 — et il y a les échevins, qui sont 35. Les ramoneurs ne veulent pas du tout se voir priver de leur gagne-pain au bénéfice d'une société. Et les échevins, sont du même avis. De sorte que cette enquête...

(Suite page dix)

M. Jean-Marie Nadeau succède à M. Bruchési à l'Université de Montréal

M. Jean-Marie Nadeau, avocat de Montréal, licencié en lettres de l'université de Rennes et diplômé en histoire de la Sorbonne succède à M. Jean Bruchési au poste de directeur du cours d'histoire générale de l'Université de Montréal. M. Bruchési a été nommé professeur titulaire lors de son accession au sous-secrétariat provincial. M. Nadeau a étudié l'histoire pendant deux années à l'école des Chartres, à Paris. Il a collaboré à plusieurs journaux depuis son retour au Canada, à l'Ordre et à l'Avenir du Nord en particulier.

Lucille Leclerc, âgée de quatre

La Commission d'enquête Brien refuse de faire la grève sur le tas et continue son travail

La Commission d'enquête Brien sur les secours directs ne perd pas encore tout espoir de pouvoir être de quelque utilité dans la solution du problème du chômage.

Hier après-midi, le président de la Commission, M. J.-H. Brien, ayant suggéré que la Commission fasse la grève sur le tas et ne siège plus jusqu'à ce que le comité exécutif ait décidé de prendre action d'après les recommandations que lui a faites la Commission, les autres membres, collègues de M. Brien, ont décidé que ce serait préférable de continuer les séances.

Cette décision de ne pas faire la grève sur le tas fut des plus heureuses, car, à l'issue de la séance, M. C.-A. Gascon, commissaire-enquêteur, exprima l'opinion que des démarches pourraient être faites en vue d'induire les compagnies d'automobiles à établir des usines dans notre province parce que dans notre province, dit-il, il n'y a pas de grèves sur le tas.

Si la Commission Brien avait décidé de faire la grève sur le tas, elle aurait créé un précédent qui aurait probablement pu nuire aux démarches dont parle M. Gascon.

Huit enfants blessés dans des accidents à Montréal

Sept des victimes ont été transportées à l'hôpital Sainte-Justine

Cycliste recherché

Huit enfants ont été blessés, dont quatre grièvement, dans des accidents qui sont survenus hier, à Montréal. Sept des victimes ont été transportées à l'hôpital Sainte-Justine et la dernière, à l'hôpital Saint-Luc. L'auto est responsable de la plupart des accidents.

Un cycliste s'est enfui, hier soir, après avoir frappé Réjane Alarie, âgée de sept ans, alors que celle-ci s'amusa sur le trottoir, à proximité de la demeure de ses parents, 6623, avenue Henri-Julien. La fillette a été admise à l'hôpital Sainte-Justine, souffrant d'une fracture de la jambe droite. La police a obtenu un bon signalement du cycliste et poursuit une enquête.

Claire D'Orvilliers, âgée de trois ans, a été frappée hier soir par une automobile, devant la demeure de ses parents, 1722, rue Panet. On l'a transportée à l'hôpital Saint-Luc; elle souffre de nombreuses contusions à la tête. M. Raoul Lebeau, demeurant au 1668, rue Saint-Denis, était au volant de la voiture.

André Messier, âgé de sept ans, dont les parents demeurent au 5255, rue Marguerite, a été violemment heurté par une auto, à la hauteur du 4384, rue Messier. Il a été admis à l'hôpital Sainte-Justine, souffrant d'une fracture de la jambe gauche et de contusions.

Lucille Leclerc, âgée de quatre

(Suite page dix)

Le Dr Caumartin à Verdun

Le docteur Paul Caumartin, chirurgien de l'hôpital Notre-Dame depuis huit ans, vient d'être nommé chirurgien en chef adjoint de l'hôpital général de Verdun.

Oeuvre de paix de la chimie

Le chimiste est loin de ne faire que gaz de guerre et explosifs

M. E. A. MacKinnon, du service de la chimie organique à la Canadian Industries Limited, a montré hier, dans une allocution au déjeuner hebdomadaire du Progress Club de Montréal, que la chimie rend les plus grands services à la ménagère, par exemple, lorsqu'elle lui assure le nettoyage parfait de son évier et la fournit d'autant d'essence de vanille qu'elle peut en désirer.

De fait, dit M. MacKinnon, non seulement le chimiste ne fait pas qu'oeuvre de guerre, mais il fait surtout oeuvre de paix; il consacre la plus grande partie de son activité à l'amélioration du sort de la ménagère.

La chimie tire par exemple, du goudron ordinaire, plus de 4,000 teintures différentes. Et, sans parler de la multitude de produits spéciaux qu'elle met à la portée de la ménagère, que ne fait-elle pas, par exemple, pour la lutte aux insectes!

Des ingénieurs de renom attendus à Montréal bientôt

Ils viendront participer aux fêtes du cinquantenaire de l'Engineering Institute

Sir Alex. Gibb

Des ingénieurs distingués de tous les pays, principalement d'Angleterre et des Etats-Unis viendront s'ajouter à leurs collègues canadiens qui célébreront ce mois-ci le cinquantenaire de l'Engineering Institute of Canada.

Sir Alexander Gibb, président de l'Institution of Civil Engineers fondée en 1818 en Angleterre, dirigera la délégation étrangère à ces fêtes qui seront l'occasion de plusieurs réunions intéressantes pour le grand public. On y lira des travaux d'une grande nouveauté pour marquer encore une fois l'évolution constante de la profession.

S. Exc. le gouverneur général du Canada, qui est un membre honoraire de l'Engineering Institute, a bien consenti d'être l'hôte d'honneur du banquet qui marquera l'ouverture des manifestations, mercredi le 16 juin. Les discours seront prononcés afin de permettre à ceux qui parmi les 4,000 membres ne pourront pas assister, d'entendre ce qui s'y dira. Des messages de félicitations seront reçus de divers pays, notamment d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des Indes par radiotéléphone.

Sir Alexander Gibb, on le sait, est l'auteur du fameux rapport Gibb mis en application dans l'administration nouvelle des ports canadiens. Il sera accompagné de son associé Hugh Beaver qui lira un ouvrage à lui au cours de l'une des sessions techniques qui suivront le banquet. L'Institution of mechanical engineers sera représentée par le brigadier-général Magnus Mowat; l'Institution of Electrical Engineers, par Johnstone Wright, son vice-président. Le président de la Royal Aeronautical Society, de Londres, M. H. E. Wimperis est un autre ingénieur de renom attendu à Montréal à l'occasion de ces fêtes. La Société française de techniciens sera représentée par M. Augustin Frigon, de Montréal.

Occupations pour les convalescents

Les Federated Charities inaugurent les "occupations thérapeutiques"

Les Federated Charities viennent d'inaugurer un nouveau service, appelé "Centre d'occupation thérapeutique" (Occupational Therapy Centre) où l'on travaillera à parfaire la guérison des convalescents, à leur sortie de l'hôpital, en leur confiant des tâches susceptibles de réadapter leur système musculaire aux travaux de la vie quotidienne.

Il est bien entendu que les produits de cette maison seront de qualité telle qu'ils ne risqueront pas de faire concurrence à ceux des établissements commerciaux.

On n'y admettra les convalescents que sur recommandation du médecin qui les aura traités à l'hôpital, lequel de plus indiquera pour eux l'occupation la plus convenable.

Les Federated Charities se proposent aussi de créer un centre où l'on apprendra des professions nouvelles à ceux que la maladie ou un accident aura rendus incapables de reprendre l'exercice de la leur.

A l'Advertising Club

M. T. Rodgie McLagan fera une causerie intitulée "Profit on the Income Dollar" au déjeuner hebdomadaire de l'Advertising Club de Montréal, à midi, à l'hôtel Mont-Royal.

AUX FETES DU CINQUANTENAIRE DE LA GROTTE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES DE RIGAUD



Les Clercs de saint Viator ont fêté avec éclat, lundi et hier, le cinquantenaire de la grotte de Notre-Dame-de-Lourdes de Rigaud. S. E. le cardinal Villeneuve présidait hier midi les cérémonies. Plusieurs évêques ont assisté à ces fêtes. On voit ci-haut, dans la partie gauche de la vignette, le sanctuaire au moment où S. E. Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski, y célébrait la messe. Dans la partie droite de la vignette, autour du dais où se trouve le cardinal Villeneuve on remarque au premier plan, les prêtres: S. E. Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, S. E. Mgr Guillemain, évêque de Rimouski, S. E. Mgr Decelles, évêque de Saint-Macaire, S. E. Mgr Félix Couturier, évêque de Saint-Macaire, S. E. Mgr Peter Monahan, évêque de Regina, Mgr P. A. Sabourin, curé de Rigaud, Mgr J.-A. Mirand, curé de Ste-Anne d'Ottawa, Mgr L.-M. Préville, vicaire-général, Mgr Conrad Chamois, directeur de l'Action catholique à Montréal, Mgr Chamberland, curé de Montebello, Mgr J.-H. Touchette, Mgr Julien, supérieur du séminaire de Valleyfield, le chanoine Hector Yelle, curé de Saint-André d'Arville, le chanoine Bourgeois, de Nicolet, le chanoine Bissonnette, M. l'abbé Lionel Groulx, le chanoine Moïse Clermont, curé de Saint-Barthélemy, Mgr J.-M. Charland, vicaire général, le R. P. Joseph Latour, c.s.v., supérieur provincial, le chanoine J. Donat Fortier, le R. P. Ducharme, c.s.v., le chanoine J.-E. Secours. (Photos CANADA)